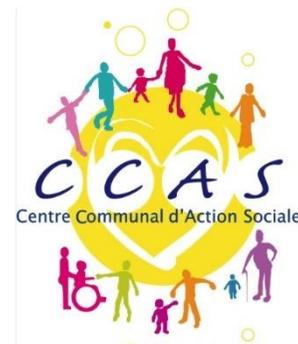


# Bilan 2023 de l'action sociale du CCAS de Guidel



## DESCRIPTION ET MISSIONS DU CCAS

## CHRONOLOGIE DE LA CREATION DES SERVICES REGROUPÉS EN 2007 AU SEIN DU CCAS

## LES MOYENS D'ACTION DU CCAS

Pages 5 à 11

- Les locaux
- Les moyens financiers
- Les moyens humains
- L'analyse des besoins sociaux

## LES ACTIONS ET ACTIVITES DU CCAS

Pages 12 à 53

Introduction : zoom sur les actions phares de 2021

### 1- L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE DE L'ACCUEIL SOCIAL

Page 12

Page 13

### 2- LE POLE SOCIAL

Pages 13 à 26

- Les aides sociales légales dont le FSL
- Les aides sociales facultatives
- L'épicerie sociale
- Les paniers découverte
- Les domiciliations
- L'accompagnement social général
- Le logement social

### 3- LES SENIORS

Pages 26 à 32

- A)La MAPA
- B)Les actions du CCAS dans le cadre de la « semaine bleue » nationale
- C)Le repas des anciens et les colis de fin d'année
- D)Le Transport Séniors

### 4- LA FORMATION ET L'INSERTION

Pages 32 à 40

- A)Le Service Information Jeunesse et le Point Accueil Emploi
- B)Le chantier d'insertion nature et patrimoine

### 5- L'ENFANCE

Pages 41 à 53

- A)La coordination petite enfance
- B)Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)
- C)Le Relai Petite Enfance (RPE)
- D)Le multi-accueil

## DESCRIPTION ET MISSIONS DU CCAS

### Nature Juridique :

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif doté de la personnalité morale de droit public distincte de celle de la commune, il dispose d'un budget qui lui est propre. Les règles qui régissent la comptabilité des communes lui sont applicables.

### Organe de Gestion :

Présidé de droit par le Maire, le Conseil d'administration du CCAS est composé à parité d'élus municipaux et de membres de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire.

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- de personnes âgées et de retraités
- de personnes handicapées
- celles œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

### Le conseil d'administration est composé comme suit :

MEMBRES ELUS	
DANIEL Joël	Maire
BUZARE Arlette	Adjointe aux affaires sociales
GARANGE Anne-Marie	Adjointe vie économique, relations avec les entreprises et les commerces, emploi et insertion professionnelle
FREOUX Annette	Conseillère municipale
HENRIQUEZ Françoise	Conseillère municipale
LE STUNFF Patrice	Conseiller municipal délégué à la propreté des espaces publics
LE MARCHAND Didier	Conseiller municipal
MORIO Estelle	Conseillère municipale
LE GROGNEC Pierre-Yves	Conseiller municipal

MEMBRES NOMMÉS	
CROIGER-JAOUEN Nathalie	Directrice du pôle activité HANDICAP mutualité 29/56
BESNIER Anne Charlotte	MSA
GUILLOU Annick	ADMR Guidel
LE BAIL Marie-Claire	CFDT
LE GUENNEC Gwénaél	Association Les enfants de l'Espoir Guidel
NICOLAS Bernard	UFC Que choisir 56
PEZENNEC Micheline	UDAF Familles rurales
SOARES Brigitte	Secours catholique

En plus de la Vice-Présidente du CCAS, A. Buzaré, élection au conseil d'administration le 19 octobre 2023, d'un Vice-Président délégué

### Missions :

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées.

Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. On peut répartir son action en 3 pôles : le pôle social (aides sociales, épicerie sociale, soutien logement social, domiciliations,) et insertion (chantier d'insertion nature et patrimoine, Point accueil emploi/SIJ), le pôle enfance (multi accueil, RPE et LAEP intercommunal) et le pôle séniors (animations séniors, lutte contre l'isolement, transport séniors et gestion d'une MAPA).

### I. Aide Sociale Légale

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées ...) et des demandes de décisionnelles compétentes telles que le Conseil Départemental, la préfecture, la MDA ou les organismes de sécurité sociale...).

## **II. Aide Sociale Facultative**

Le CCAS intervient dans l'aide sociale facultative selon des critères définis obligatoirement par le Conseil d'Administration qui a adopté un règlement des aides sociales : secours d'urgence, prêts sans intérêts, accès à l'épicerie sociale, chèques services, aide au permis de conduire et au BAFA etc.

## **III. Aides par délégation du Conseil Départemental : le FSL**

Le CCAS est délégataire de compétences sociales sur le territoire de Guidel, par convention avec le Conseil Départemental. En 2006, le département a confié au CCAS de Guidel, par convention, la gestion du FSL pour les impayés d'eau et d'énergie.

## **IV. La gestion d'équipements et de services**

### **1. En faveur des personnes âgées**

Le C.C.A.S. de Guidel gère :

- Une maison d'accueil de personnes âgées qui accueille 24 résidents.
- Un service de transport seniors depuis décembre 2018.
- Un service de lutte contre l'isolement

### **2. En faveur des familles** grâce à la mise en place d'un certain nombre de services :

- Un Relais Parents Enfants
- Un multi accueil de 30 places
- Un Lieu d'Accueil Enfants- Parents intercommunal

### **3. En faveur des jeunes** pour qui ont été mis en place les services suivants :

- Un Service Info Jeunesse
- Une action « permis citoyen » et « aide au BAFA »

### **4. En faveur de publics spécifiques :**

- Un Point Accueil Emploi
- Gestion de logements sociaux, et montage des dossiers de demande de logements sociaux
- Un chantier d'insertion

Le CCAS collabore avec un certain nombre de services extérieurs :

Plusieurs de ces services disposent d'un bureau dans les locaux du CCAS, pour y tenir des permanences. C'est le cas de :

- La PMI qui tient une permanence tous les jeudis matin.
- La DDISS qui délègue chaque semaine des assistantes sociales qui sont présentes pour accueillir le public dans les locaux du CCAS.
- Un représentant du Conseil départemental reçoit régulièrement les bénéficiaires du RSA, qu'il suit.
- La mission locale travaille en lien étroit avec le Service Information Jeunesse et dispose d'un bureau (partagé) pour recevoir les jeunes guidélois sur RV.

## **CHRONOLOGIE DE LA CREATION DES SERVICES REGROUPES EN 2007 AU SEIN DU CCAS**

### **SIJ/PAE**

- 1992 : Création du PIJ (11h d'ouverture par semaine) installé dans locaux partagés avec le PAE
- 2002 : le PIJ s'installe à AVALON (26h d'ouverture au public).
- 2020, le PIJ devient SIJ (Service Info Jeunesse)

### **LE MULTIACCUEIL :**

- 1989 : Création d'une halte-garderie associative, reprise par la ville en 1991.  
En Août 2001, elle est transférée dans les locaux de l'espace Avalon, et transformée en multi accueil l'année suivante.
- 2011 : Les nouveaux locaux sont mis en service en novembre, la capacité d'accueil passe à 30 enfants.

### **LE RPE :**

- Septembre 2004 : création du RAM (RPE actuel). En janvier 2006, passage à 27h50 puis en novembre 2011, à 30h hebdomadaires et création d'un temps de coordination enfance, 5h hebdomadaires.
- Mai 2013 : Le RAM (accueil et activités) est transféré dans les anciens locaux du multi accueil.
- Septembre 2021 : Le RAM devient le RPE

### **LE LAEP INTERCOMMUNAL**

Septembre 2021 entre les communes de Gestel Guidel et Quéven.

## **LES MOYENS D'ACTION DU CCAS**

## **LES LOCAUX**

Pour le fonctionnement de ses différents services, le CCAS, utilise un certain nombre de locaux dont elle est propriétaire ou locataire.

## LISTING BATIMENTS CCAS DE GUIDEL JANVIER 2024

PO Propriétaire Occupant		PNO Propriétaire non occupant				
L Locataire						
				m2		
MAPA	Maison personnes âgées*	19, Ker Laïta	PO	1 250		
MAPA	Logement 1er étage	19, Ker Laïta	PNO	77		
MAPA	Chaudière bois (local technique bardage bois)	19, Ker Laïta	PO	24	Local technique chaufferie bois de la MAPA	
CCAS	Multi-accueil	Bleimor Place Le Montagner	L	504		
CCAS	Relais assistantes maternelles	Espace Avalon	L	160	Bureau +salle d'animation+permanences PMI	
CCAS	Abri de jardin et de velos	Square Pulheim	P	19,96	Abri en bois	
CCAS	Services administratifs, PIJ/PAE.	Espace Avalon	L	487	RDC 259 m2; étage: 228 m2	
CCAS	Epicerie sociale	Espace Polignac (ancienne école)	L	114		
CCAS	Chantier d'insertion nature et patrimoine	Le Rhun ZI de la Garderie	L	200	Bureau+ vestiaires+ sanitaires+ salle de réunion chantier nature+ box stockage bois	
				2 836		

Les locaux utilisés en tant que locataire sont la propriété de la ville de Guidel sauf les locaux occupés par le chantier nature (SCI Barbedor)

Par délibération en date du 19 octobre 2023, le conseil d'administration du CCAS a acté la vente au prix de 145 000 €, du logement social situé rue M. Mouelo, à Nexity, dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté cœur de ville et Saudraye mené par la ville de Guidel.

### LES MOYENS FINANCIERS

Les activités du CCAS (action sociale et insertion, enfance et MAPA) sont réparties sur 2 budgets, la MAPA faisant l'objet d'une comptabilité à part.

### BUDGET CCAS

Passage, pour le budget CCAS à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024, avec adoption par le conseil d'administration du CCAS d'un règlement budgétaire et financier.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

CA 2022 CA 2023  
ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE

Fonctionnement dépenses	CA 2021	CA 2022 (2)	CA 2023
011 Charges à caractère général	122 474,55	149 753,46	138 731,30
012 Charges de personnel	1 129 504,21	1 178 133,83	1 202 994,81
65 Autres charges de gestion courante	11 654,37	15 429,16	16 480,81
66 Charges financières	196,24	173,38	382,78
67 Charges spécifiques	7 419,60	1 960,36	967,02
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>1 271 248,97</b>	<b>1 345 450,19</b>	<b>1 359 556,72</b>
Opérations d'ordre	96 125,53	97 728,13	115 626,73
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 367 374,50</b>	<b>1 443 178,32</b>	<b>1 475 183,45</b>

(2): Mise en service de l'épicerie sociale en février 2022

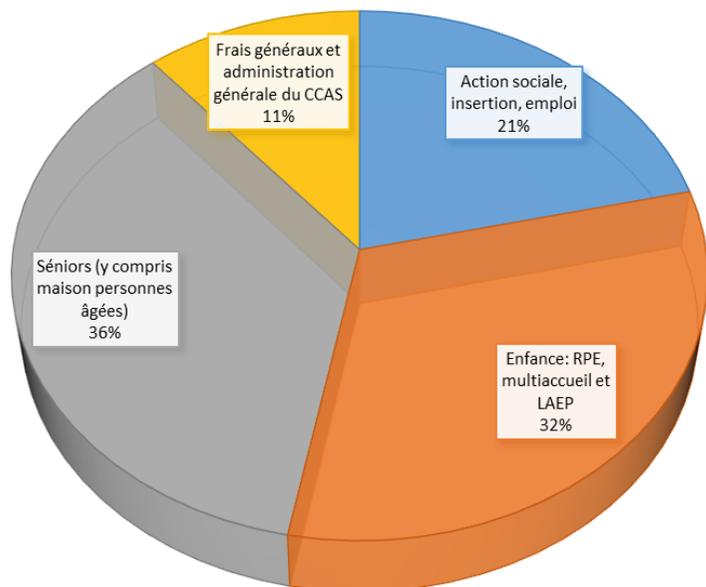
Fonctionnement recettes	CA 2021	CA 2022	CA 2023
74 Dotations, subventions (CAF, FSL) hors subv.ville	454 531,83	526 243,22	581 878,49
74 Subvention ville	640 000,00	662 200,00	791 000,00
75 Autres produits de gestion courante	29 787,15	33 890,85	41 403,88
77 Produits exceptionnels	1 002,60	5 645,90	15 753,93
Total recettes réelles hors subv ville	655 658,40	699 896,93	775 814,02
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 295 658,40</b>	<b>1 362 096,93</b>	<b>1 566 814,02</b>
Opérations d'ordre	987,02	1 474,24	11 675,74
<b>Total recettes</b>	<b>1 296 645,42</b>	<b>1 363 571,17</b>	<b>1 578 489,76</b>
Résultat d'exploitation reporté de n-1	234 730,58	164 001,50	84 394,35
<b>Total recettes</b>	<b>1 531 376,00</b>	<b>1 527 572,67</b>	<b>1 662 884,11</b>
Résultat net	164 001,50	84 394,35	187 700,66

## BUDGET ANNEXE MAPA

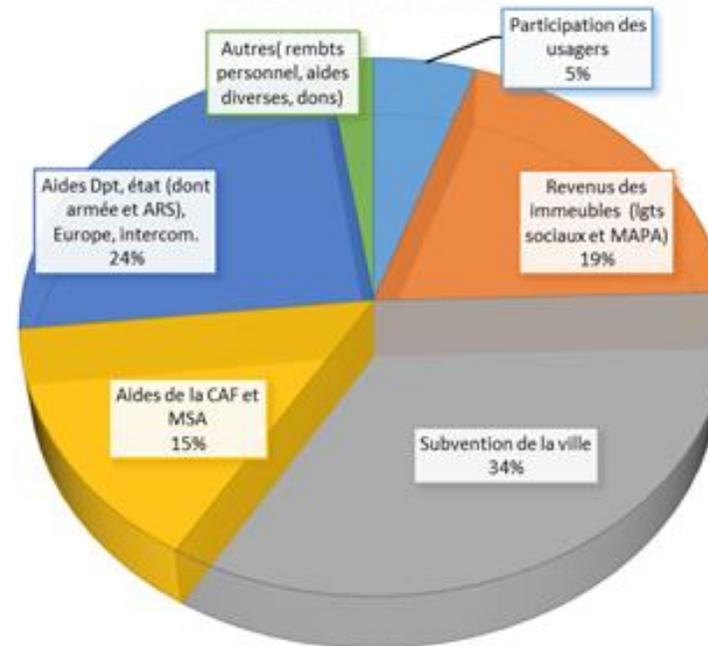
Dépenses	ERRD 2021	ERRD 2022	ERRD 2023
Groupe 1 Charges afférentes à l'exploitation courante	91 163,08	87 946,28	90 839,14
Groupe 2 Charges afférentes au personnel	490 724,67	627 173,89	649 772,19
Groupe 3 Charges afférentes à la structure	41 570,27	32 767,06	33 069,76
<b>Total Dépenses</b>	<b>623 458,02</b>	<b>747 887,23</b>	<b>773 681,09</b>

Recettes	ERRD 2021	ERRD 2022	ERRD 2023
Groupe 1 Produits de la tarification	572 932,63	736 560,48	729 614,31
Groupe 2 Autres produits relatifs à l'exploitation	17 889,86	29 002,39	21 370,34
Groupe 3 Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	15 748,66	17 850,90	22 239,60
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>606 571,15</b>	<b>783 413,77</b>	<b>773 224,25</b>
	72 564,68	55 677,81	91 204,35

**RESULTATS 2023 CCAS/MAPA: REPARTITION DES DEPENSES PAR SECTEURS D'INTERVENTION**



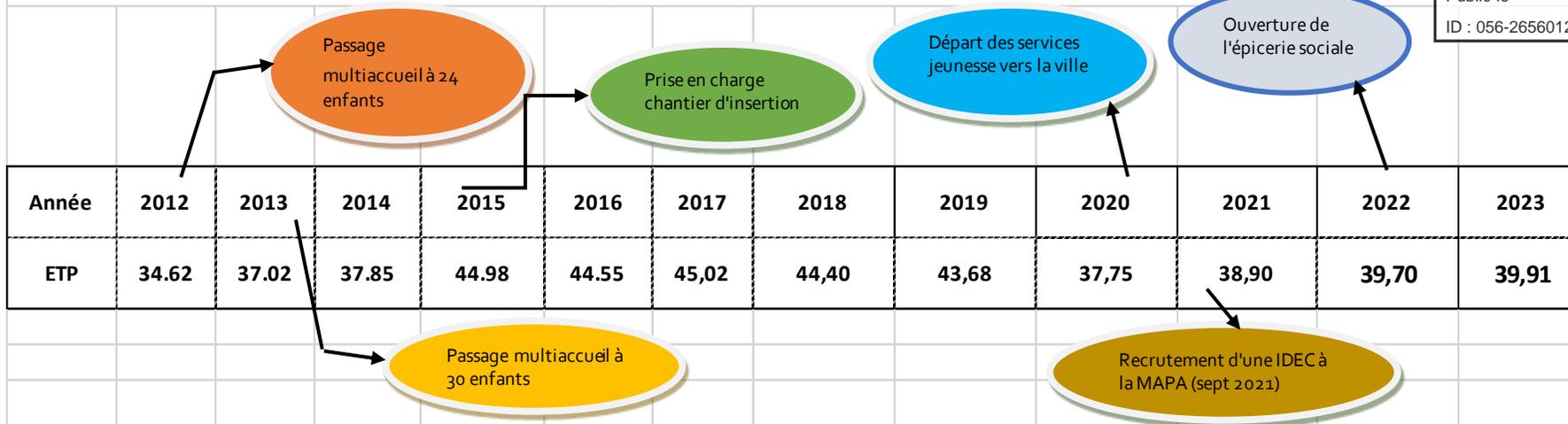
**RESULTATS 2023 CCAS/MAPA: REPARTITION TYPES DE RECETTES**



**LES MOYENS HUMAINS**

	Chantier d'insertion	Personnes âgées (avec MAPA)	RPE, LAEP	SIJ /PAE	Serv adm et direction	Social	Multi accueil	Epicerie	TOTAL
ETP en 2023	7,00	11,47	1,10	1,17	3,47	2,01	12,61	1.08	39,91

### Evolution du nombre d'ETP CCAS-MAPA



Le nombre d'ETP est calculé à partir de la somme des heures payées sur l'année concernée (y sont donc intégrés les agents en arrêt et leurs remplaçants)

### Formation du personnel CCAS/MAPA

Par délibération du 21 décembre 2023, le conseil d'administration a approuvé les grandes lignes du plan de formation 2023/2025 commun à la ville, à l'Estran et au CCAS :

Depuis les lois de modernisation de la fonction publique, l'agent est devenu l'acteur principal du développement de ses compétences avec notamment l'instauration d'un parcours obligatoire de formation professionnelle tout au long de la carrière ou la création d'un livret individuel de formation.

Ce plan a donc vocation à satisfaire les besoins de formation tant individuels que collectifs et constitue en cela un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il s'inscrit dans la démarche globale de gestion des ressources humaines car il contribue au maintien et au développement des compétences.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce plan :

- ☑ Définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire leurs obligations statutaires de formation,
- ☑ Identifier les besoins de formation les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents, notamment des moins qualifiés,
- ☑ Anticiper les parcours de développement des compétences pour offrir un service public de qualité et efficient,
- ☑ Accompagner les projets individuels d'évolution professionnelle.

Les actions de formation ont ainsi été réparties en quatre axes :

- ☑ Axe 1 : Adaptation à l'emploi – Renforcement de la qualification des agents - Permettre l'adéquation des compétences au métier exercé et favoriser l'intégration des nouveaux arrivants
- ☑ Axe 2 : Amélioration et prévention – Hygiène, sécurité et qualité au travail – Veiller à la santé et à la sécurité des travailleurs santé des agents par des actions de prévention des risques professionnels et psychosociaux - Anticiper le phénomène d'usure professionnelle et aider les reclassements
- ☑ Axe 3 : Accompagnement des projets de service
- ☑ Axe 4 : Evolution de carrière - Permettre la prise de responsabilités, développer les parcours de mobilité

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE

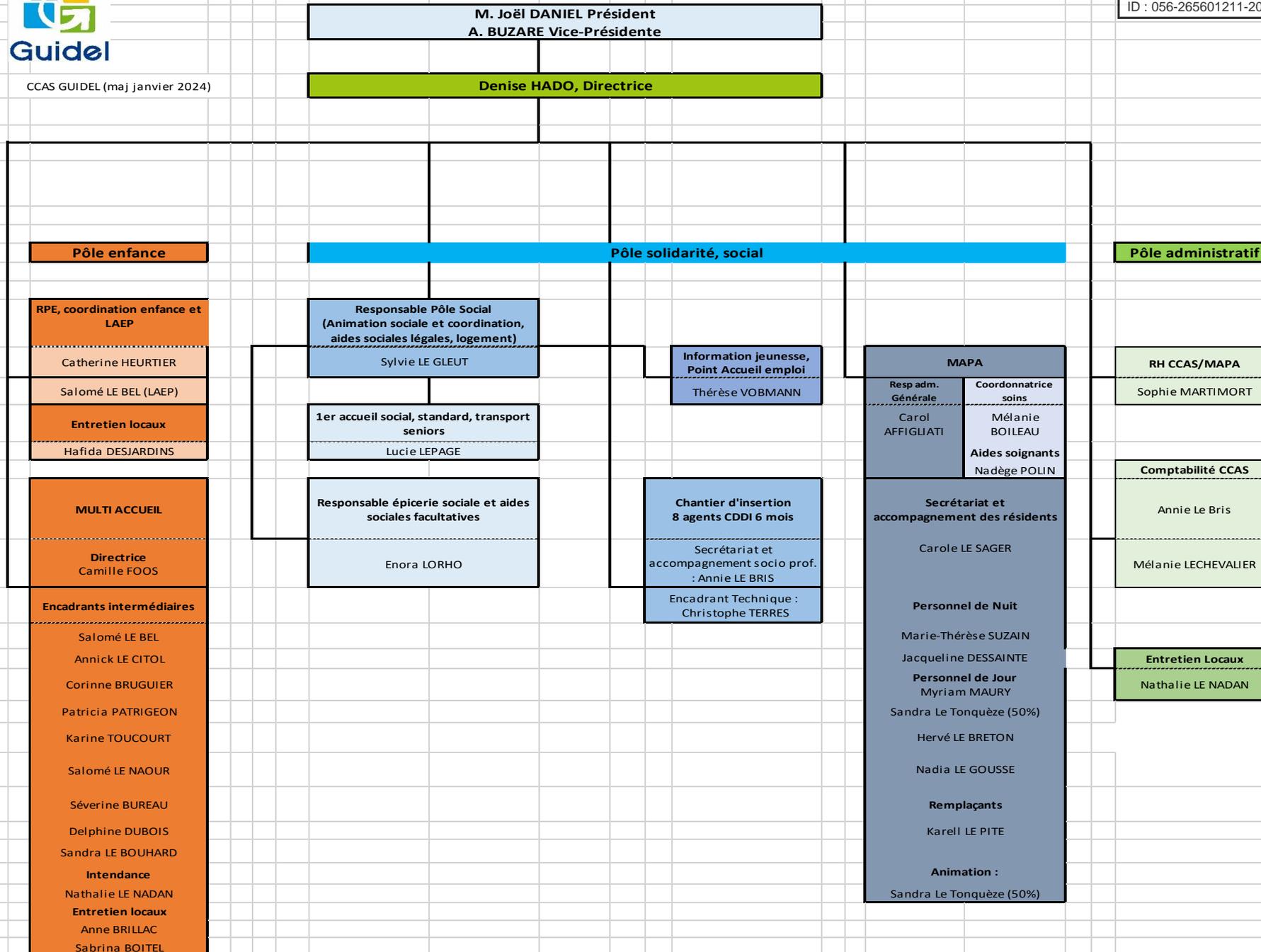
		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2021	2022	
	<b>Nbre total d'agents</b>	15	23	25	20	21	20	16	5	16	15
Nombre de journées/service	multiaccueil	18	30	37	27	7,5	14	14	3	33	27
	Rpam	0	2	0,75	0	0	3	0	0	0	2
	Serv adm du CCAS	7	4	44,5	12	23	28	10	73	16,5	23
	PUJ	2	2	0	2	0	0	0	0	0	0
	MAPA	17	18	30,50	25	25	30	18	5	12	9
	Services jeunesse	0	5	3	2	2	2	5			
	Chantier Nature					1	0	0	0	0	0
	<b>TOTAL</b>		<b>44</b>	<b>61</b>	<b>115,75</b>	<b>68</b>	<b>59</b>	<b>77</b>	<b>47</b>	<b>81</b>	<b>61,5</b>



CCAS GUIDEL (maj janvier 2024)

## ORGANIGRAMME CCAS

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
 Reçu en préfecture le 16/04/2024  
 Publié le  
 ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE



## Zoom sur nos actions phares de 2023

### Accès aux droits et lutte contre la fracture numérique :

Développement de l'accompagnement par le pôle social, par un bénévole pour le numérique, par la mise en place d'ateliers numériques avec Défi, par l'adhésion au PIMM's, des liens mis en place avec France services de Quéven, et par une permanence d'un avocat au CCAS

### Épicerie sociale :

- Augmentation du nombre de familles bénéficiant de l'épicerie sociale  
93 foyers accueillis en 2023 mais 44% de sorties positives du dispositif grâce à un accompagnement individualisé et aux 103 ateliers collectifs mis en place.

### Chantier d'insertion :

Réponse à l'appel à projet du département 2023/2028 pour obtenir des financements : 4 critères d'éligibilité :

- Dynamique d'aller-vers
- Modalité de travail sur la levée des freins
- Modalité d'accompagnement socio-professionnel et encadrement technique
- Lien aux employeurs. Dossier accepté décembre 2023.

Nouvelle obligation de la DREETS pour bénéficier des aides aux postes : accueillir 60% de bénéficiaires du RSA.

-En 2023, taux de sorties positives des salariés du chantier supérieur à 60%

### Seniors :

- Recrutement d'une infirmière coordonnatrice à mi-temps et relance de la mise en place du forfait soins

- Réalisation d'une chaudière bois en remplacement du chauffage électrique à la MAPA (1<sup>ère</sup> mise en service en toute fin 2023).

- Développement de la lutte contre l'isolement des seniors et mise en place de nombreux ateliers de prévention (22 personnes inscrites dans le dispositif de visites à domicile)

### Nouvelles demandes récurrentes à l'accueil social

(personnes s'orientant vers le CCAS car ne trouvant pas de réponses à leurs besoins)

- Demandes de logement ou relogement avec délais courts, recherches aides à domicile, et places en urgence en EHPAD, recherche de professionnels de soins (cabinets infirmiers et aides-soignantes, dentistes)

- Recherche surtout par les seniors d'intervenants pour des petits travaux pour lesquels les artisans ne se déplacent pas : (changer un robinet, siphon bouché, pose d'une tringle...)

## 1- L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE DE L'ACCUEIL SOCIAL

Le nombre de courriers adressés et expédiés par le CCAS est en baisse constante, cela est dû à la montée en puissance des courriels, plus rapides à envoyer et traités plus rapidement.

L'activité téléphonique a quant à elle beaucoup augmenté : Interrogations sur le logement, la dématérialisation des documents, renseignements divers, transport seniors

Parallèlement le nombre de passage des usagers au CCAS reste stable.

## 2- LE PÔLE SOCIAL

Le CCAS a un rôle important de 1<sup>er</sup> accueil, d'information, d'écoute, rôles qui prennent encore plus de sens à l'heure de la dématérialisation. Le CCAS est en lien avec de nombreux acteurs locaux, vers lesquels il peut orienter les usagers : conseil départemental, services déconcentrés de l'état, associations, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, Espace autonomie seniors, services de Lorient agglomération tels que Espace Info Habitat.

Il travaille en collaboration étroite avec les assistantes sociales du département qui sont présentes sur RDV dans les locaux du CCAS. Cette collaboration contribue à une cohérence dans l'octroi des aides.

Le CCAS a aussi un rôle clé en termes d'accès aux droits grâce par exemple à la domiciliation, ou au service de soutien à la dématérialisation mis en place fin 2018.

En 2022, le départ d'un agent d'accueil social a été l'occasion de repenser l'organisation du pôle social. Les missions du 1<sup>er</sup> accueil social ont été renforcées (écoute, analyse de la demande, orientations, accompagnement dans l'élaboration d'un dossier de demande d'aides).

Ce service qui gère les aides sociales légales, les aides sociales facultatives y compris l'épicerie sociale mène aussi des actions de prévention dans le cadre de la lutte contre la précarité, l'isolement.

Début 2020, un travail important a été réalisé pour mettre en place un règlement intérieur des aides sociales, adopté par le Conseil d'administration en juillet 2020.

Ce règlement d'attribution des aides répond à plusieurs objectifs :

- Regrouper dans un même document, l'ensemble des dispositifs d'aides examinées par le CCAS (meilleure lisibilité pour les élus et les services du CCAS ainsi que pour les assistants sociaux du département intervenant sur notre territoire).
- Situer l'action sociale du CCAS et donc les missions des agents d'accueil social dans le parcours d'aides et d'insertion sociale
- Servir de base juridique aux décisions individuelles prises en la matière.
- Favoriser l'équité d'attribution des aides sociales : chaque bénéficiaire se trouvant dans une situation identique vis-à-vis du service public bénéficiera d'un traitement identique.
- Favoriser l'efficacité : améliorer la qualité des interventions des services du CCAS y compris en facilitant l'accueil et l'orientation
- Assurer la cohérence et la transparence des dispositifs d'aides mis en place

## A-Les aides sociales légales instruites par le CCAS

Les aides légales sont composées de :

- **L'APA** (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) permet aux personnes âgées de bénéficier d'une prestation financière du département permettant de couvrir en partie les dépenses liées au maintien à domicile.
- **L'ASH** (Aide Sociale à l'Hébergement), aide financière récupérable du département pour les frais liés à l'hébergement, l'accueil familial, les frais de repas et l'aide-ménagère.
- **OA** (Obligations Alimentaires), aide à l'hébergement et à l'accueil familial.
- **Les demandes à la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie)** afin d'obtenir des aides pour l'allocation de l'enfant handicapé, la carte mobilité inclusion, la prestation de compensation du handicap, ...

	2020	2021	2022	2023
<b>APA</b>	19	5	2	0
<b>ASG/OA</b>	17/16	18/16	17/08	23/05
<b>MDA</b>	5	2	2	3

Le CCAS n'est pas le seul service à instruire les dossiers APA : les structures d'accueil des personnes âgées, les assistants sociaux et les familles ont aussi cette possibilité. Le département invite les usagers à faire leur demande en ligne mais de nombreux usagers préfèrent cependant remplir un dossier papier.

Bien qu'aucun dossier APA n'ait été instruit dans son intégralité en 2023 par le CCAS, celui-ci intervient malgré tout dans l'aide au remplissage de plusieurs dossiers par semaine.

Concernant les demandes à la MDA, le CCAS instruit peu de dossier en intégralité. Bien souvent les personnes viennent retirer un dossier et reçoivent les informations nécessaires pour le compléter. La majorité des demandes concernent la CMI (Carte Mobilité Inclusion).

D'autre part, les demandes de CMI peuvent se faire directement auprès du Conseil Départemental quand les personnes font leur 1<sup>ère</sup> demande d'APA ou lorsqu'elles bénéficient déjà de l'APA.

Rappel : il est possible d'instruire toute demande MDA sur le portail « ma MDPH en ligne ».

- **Les aides FSL** (Fonds Solidarité pour le Logement)

### Qu'est-ce que le FSL ?

L'article L 115-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF) précise que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, **pour accéder à un logement décent, et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.** »

**Le FSL** permet d'accorder des aides financières au logement sous forme de cautionnements, prêts ou avances remboursables, garanties ou subventions aux locataires ou résidents de logements-foyers, se trouvant dans l'impossibilité d'assumer le paiement du loyer, les charges et frais d'assurance locatives ou de leurs frais en fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Le dispositif FSL prévoit également un accompagnement social.

Toutes les aides sont soumises à des plafonds de ressources et de montants d'aide.

## B-Les aides sociales facultatives

A l'inverse de l'aide sociale légale, les aides sociales facultatives relèvent de la libre initiative des CCAS. C'est à travers ces dispositifs que les politiques sociales peuvent s'exprimer. Ces aides traduisent une intervention subsidiaire et complémentaire aux dispositifs légaux dès lors que ceux-ci ne peuvent pas ou ne peuvent plus être systématiques. Elles sont attribuées en fonction des situations individuelles. Un règlement des aides sociales, qui liste les différents types d'aides et définit les conditions d'attribution a été adopté par le conseil d'administration il y a quelques années.

Le dispositif d'aides facultatives se doit d'être un outil réactif et de proximité, adaptable en fonction des besoins émergents et particulièrement attentif aux situations les plus difficiles. Ces aides se présentent sous différentes formes : espèces, bons carburant, accès à l'épicerie sociale depuis 2022, chèques services. Par ailleurs des aides au permis de conduire et au BAFA ont été mises en place. Pour toutes ces aides, le CCAS travaille en étroite collaboration avec les assistantes sociales départementales du secteur, présentes toutes les semaines dans les locaux du CCAS. Selon les situations et les besoins des usagers, le CCAS oriente la personne vers une assistante sociale, en particulier, lorsqu'une évaluation globale de la situation est nécessaire (difficultés financières mais aussi de logement, d'emploi...). Inversement, les assistantes sociales sont également amenées à orienter des usagers vers le CCAS pour un complément d'aide ou dans l'attente du déblocage d'une aide départementale.

Composition et situation des familles bénéficiant d'aides	2021					2022					2023				
	Nombre					Nombre					Nombre				
	FSL	Aides facultatives	BA	TOTAUX	%	FSL	Aides facultatives	Epicerie sociale (à compter du 15-02-22)	TOTAUX	%	FSL	Aides facultatives	Epicerie sociale (01/01/2023 au 31/12/2023)	TOTAUX	%
<b>Demandes</b>	21	139	79	239		24	90	81	195		20	70	93	183	
<b>Foyers différents</b>				83					110					111	
<b>Composition familiale</b>															
dont personne seule				42	51%				46	42%				48	43%
dont familles monoparentales				30	36%				46	42%				43	39%
Couples avec enfants				6	7%				14	13%				16	14%
Couples sans enfants				5	6%				4	4%				4	4%
<b>Répartition par âge</b>															
Entre 15-25 ans											2	4			
Entre 26-59 ans											15	57			
60 ans et plus											3	9			
<b>Ressources principales du foyer</b>															
Salaires, retraite, IJ				27	33%				35	32%				32	29%
Invalidité														4	4%
Rsa				26	31%				32	29%				53	48%
En recherche d'emploi indemnisé				18	22%				17	15%				6	5%
Aah				3	4%				5	5%				5	5%
Sans				9	11%				8	7%				4	4%
ADA									3	3%				5	5%
Non renseigné									10	9%				2	2%

En 2023, le nombre de demandes d'aide FSL a légèrement baissé malgré l'information donnée depuis quelques temps par les services du CCAS en cas d'impayés (mais le montant attribué a augmenté de 6.9%). En effet, EDF informe le CCAS des impayés et des limitations de puissance de ses clients (94 mails d'EDF reçus en 2023 concernant 61 foyers différents).

A chaque information reçue d'EDF, le CCAS adresse aux clients en limitation de puissance ou dont la dette est supérieure à 300 €, un courrier les invitant à prendre contact avec le CCAS. En 2023, 54 courriers ont été adressés à 38 foyers différents avec seulement 3 retours.

D'autre part, on note une diminution des aides facultatives (70 en 2023) mais une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale. On peut penser que le soutien important apporté aux bénéficiaires de l'épicerie sociale (plus de 250 €/mois pour une famille de 4 personnes) contribue à limiter d'autres types de demandes d'aides. Mais, on note par contre, une hausse du nombre de familles bénéficiaires de l'épicerie de 15% entre 2022 et 2023.

Pour rappel, toutes les demandes d'aides et d'accès à l'épicerie sont examinées par la commission permanente qui décide de l'aide à accorder en s'appuyant sur le règlement des aides voté par le conseil d'administration.

Evolution des aides facultatives	2021		2022		2023	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Électricité	7	2 130,44 €	5	1 622,16 €	5	1 164,46 €
Eau	7	1 417,45 €	10	1 708,61 €	9	1 927,68 €
Gaz	4	904,78 €	1	450,00 €	1	512,83 €
Élec Gaz autre énergie	1	180,00 €			/	/
Élec/Gaz			2	647,41 €	2	1 129,41 €
Dossiers rejetés	2		7		3	/
<b>Sous total FSL</b>	<b>21</b>	<b>4 632,67 €</b>	<b>25</b>	<b>4 428,18 €</b>	<b>20</b>	<b>4 734,38 €</b>
Cantine					/	/
Loyers y compris MAPA					/	/
Bons alimentaires	100	1 524,00 €			/	/
Chèques multi-services 5€			34	500,00 €	2	10,00 €
Chèques multi-services 15€			11	315,00 €	51	765,00 €
Espèces	1	40,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €
Essence 15€					8	120,00 €
Essence 30€	34	915,00 €	35	915,00 €	6	180,00 €
Frais obsèques					1	850,00 €
Séjour AFP					/	/
Transport	2	9,90 €	5	135,00 €	1	3,00 €
Aides complément FSL (eau, électricité, gaz)	0	0,00 €	0	0,00 €	1	546,00 €
Prêt d'honneur, découvert bancaire	1	400,00 €	1	399,00 €	/	/
Divers (réparation, achats...)	1	105,00 €	4	1 361,95 €	/	/
<b>Total aides facultatives</b>	<b>139</b>	<b>2 993,90 €</b>	<b>90</b>	<b>3 625,95 €</b>	<b>70</b>	<b>2 474,00 €</b>
Paniers découvert (foyers inscrits)		709,00 €	3	557,00 €	5	356,00 €
Aide au permis de conduire	1	671,00 €	3	2 700,00 €	3	2 700,00 €
<b>Total aides financières</b>	<b>161</b>	<b>9 006,57 €</b>	<b>121</b>	<b>11 311,13 €</b>	<b>98</b>	<b>10 264,38 €</b>
Nombre de foyers inscrits à la BA	79		/		/	
Nombre de foyers inscrits à l'Épicerie			81		93	
Nombre de personnes composant ces foyers	176		186		219	
Nombre de foyers non inscrits ayant bénéficié d'un dépannage d'urgence	4		/		/	
personnes inscrites ou non inscrites à la BA	65		/		/	
Tonnage distribué y compris collecte	12 877 Kg		19 595 Kg		21 211 Kg	

Le CCAS a adhéré au dispositif chèque-eau mis en place par Lorient agglomération, par délibération du 19 octobre 2023. Il s'agit d'une aide plafonnée à 50 €/an qui vient se rajouter au dispositif FSL.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE



## C- L'épicerie sociale (*rappel de ses objectifs et de son fonctionnement*)

### 1. L'origine/contexte du projet

Dans le cadre de l'aide sociale facultative, le CCAS de Guidel apporte depuis de très nombreuses années, un soutien alimentaire aux plus démunis.

Le système de colis n'étant plus adapté, et peu valorisant pour les bénéficiaires, une réflexion a été menée pour le remplacer par une épicerie sociale. Après constitution d'un groupe de travail et une étude de faisabilité, l'ouverture d'une épicerie est approuvée par délibération du 18 novembre 2021, pour une mise en service début 2022.

L'épicerie sociale a donc ouvert ses portes, le 17 février 2022 dans l'ancienne école Polignac, 7 rue Février Des Pointes à Guidel. C'est la ville qui a mis à disposition du CCAS 130 m2 de locaux (stockage de produits avec chambre froide, espace de vente avec réfrigérateur et congélateur, 1er accueil, local pour activités d'accompagnement avec cuisine) pour y installer cette épicerie

### 2. Les objectifs de l'épicerie sociale

L'épicerie sociale a pour objectifs d'apporter une aide alimentaire aux personnes en difficultés économiques mais aussi, de promouvoir l'autonomie et la dignité de ces personnes, grâce à son fonctionnement comparable à un « magasin classique » (choix des denrées, paiement d'un prix réduit), en donnant aux personnes un statut de consommateur dont on respecte les choix.

Mais son action va au-delà de l'aide alimentaire, il permet également d' :

- Amener l'utilisateur à définir avec un référent social, un projet à mener pendant la période d'accès à l'épicerie.
- Accompagner l'utilisateur dans le choix des produits pour rechercher un équilibre alimentaire (notion de santé). Cet accompagnement renforcé grâce à des ateliers cuisine et équilibre alimentaires participent, pour ces personnes en situation de précarité, à une démarche de prévention et de promotion de la santé.
- Accompagner l'utilisateur dans la gestion du budget dont il dispose pour ses courses alimentaires au sein de l'épicerie.
- Redonner à chacun conscience de sa valeur et de ses compétences grâce aux activités éducatives et d'insertion mises en place avec et pour l'utilisateur : ateliers cuisine, atelier budget, esthétique, produits faits maison...

Les résultats attendus :

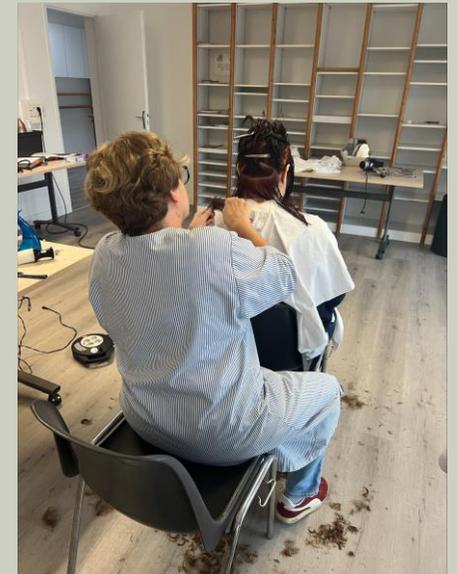
▪ Améliorer les conditions de vie des publics en difficultés et les aider à devenir autonomes et/ou conserver leur autonomie, grâce à un accompagnement social adapté (avec contractualisation et objectifs pour l'utilisateur pendant la période d'inscription à l'épicerie sociale).

▪ Optimiser et coordonner les aides apportées aux personnes grâce à l'implication de tous les partenaires intervenant sur le territoire communal dans le projet. Volonté du secours catholique et du CCAS de coordonner leurs actions dans le domaine de l'aide.

▪ Impliquer les partenaires privés (magasins, entreprises locales, associations d'insertion, producteurs locaux, financeurs). L'épicerie ne peut fonctionner dans la durée que grâce à des financements publics, grâce au soutien de partenaires privés qui



Réunion régulière avec les bénévoles



Atelier coiffure

s'engageront à nous faire don de denrées alimentaires, mais aussi grâce au mécénat d'entreprises.

### 3. L'organisation de l'épicerie sociale

Aujourd'hui l'épicerie est ouverte deux après-midis par semaine : les mercredis et les jeudis de 14h à 17h30.

#### A. Les principes de fonctionnement

##### 1. Les conditions d'accès et d'admission

Les bénéficiaires sont adressés par le service social du CCAS directement après analyse de la situation de la personne, ou indirectement à la demande d'un travailleur social du département. Dès lors que l'utilisateur répond aux critères d'admissibilité définis par le règlement des aides, le dossier est accepté (avec signature de la Vice-Présidente par délégation ou en son absence par la Directrice). Ils sont au nombre de 3 :

- critère géographique : domiciliation à Guidel depuis plus de 3 mois.
- critère financier : ressources et charges nettes.
- signature d'un contrat d'engagement : trouver ou retrouver un emploi, améliorer sa santé, agir sur des difficultés financières...

##### 2. Durée d'accès, renouvellement et délai de carence

La durée d'accès à l'épicerie est de 4 mois, renouvelable une fois, soit 8 mois d'accès consécutifs maximum. Ces 8 mois écoulés et après rendez-vous avec le référent social, le dossier de renouvellement est soumis à une commission, qui délibère sur la mise en place d'une période de carence ou non. Celle-ci a été fixée à 3 mois maximum. Cette durée plafonnée est nécessaire pour permettre de renouveler le public et permettre à un plus grand nombre d'avoir accès à l'épicerie, l'objectif étant d'éviter de créer une dépendance du bénéficiaire envers le dispositif.

#### B. Panier et participation financière

##### 1- Le panier mensuel

Le panier moyen est le montant en valeur marchande qu'il est possible de dépenser au sein de l'épicerie sociale. Le montant est variable en fonction de la composition familiale et des revenus de chacun (quotient familial). Ci-dessus, le tableau d'attribution du montant du panier mensuel à utiliser à l'épicerie sociale. Le montant non utilisé, n'est pas reporté, le panier est remis à zéro en fin de mois.

	QF<30		30<QF<155		155<QF<280	
	Capacité d'achat	Valeur marchande moyenne	Capacité d'achat	Valeur marchande moyenne	Capacité d'achat	Valeur marchande moyenne
1 personne	25	125	20	100	12	60
2 personnes	32	160	25	125	15	75
3 personnes	39	195	30	150	18	90
4 personnes	46	230	35	175	21	105
5 personnes	53	265	40	200	24	120
6 personnes	60	300	45	225	27	135
7 personnes	67	335	50	250	30	150
8 personnes	74	370	55	275	33	175

*Comme pour toute aide, des dérogations à ces plafonds sont possibles. Tout bénéficiaire du RSA quelqu'en soit son QF, aura accès à l'épicerie.*

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE



Atelier cuisine



Atelier couture

## 2-La participation financière

En ce qui concerne le taux de participation des usagers, ils payent 10% du prix d'achat pour les produits secs et conserves, et 30% pour les surgelés et produits d'hygiène.

Un double affichage des prix est effectué dans les rayons de l'épicerie avec le prix marchand et le prix épicerie afin que les bénéficiaires puissent se rendre compte de la différence et gérer au mieux leur panier mensuel.

Pour les foyers les plus précaires, le CCAS peut octroyer une aide sous forme de chèques-service délivré par le Secours Catholique les jours d'ouverture (les mardis et jeudis) ou par le CCAS (chèque service d'une valeur de 5€), pour permettre le paiement du reste à charge lorsque la personne ne dispose d'aucune ressource. Pour les personnes n'accédant pas à l'épicerie ou lorsque cette épicerie est fermée, des chèques-service de 15€ sont délivrés en cas d'urgence immédiate et peuvent être utilisés dans un commerce classique.

### C. Les sources d'approvisionnement

L'épicerie fonctionne en majorité grâce aux dons de différentes enseignes sur le territoire. Aujourd'hui, elles sont au nombre de 6 et permettent d'alimenter chaque semaine l'épicerie en produits frais mais également en produits non périssables.

Comme cela se pratiquait déjà avant la création de l'épicerie, la Banque Alimentaire de Vannes poursuit la distribution, sur commande, de différents produits (hors produits CEE auxquels nous n'avons plus accès) : féculents, conserves, produits d'hygiène et ménagers...

En plus de ces dons, il est toutefois nécessaire d'acheter des produits frais tels que de la viande, des produits laitiers ou encore du surgelé. Un budget annuel permet donc à la responsable de procéder aux achats (enseignes et producteurs locaux, entreprises d'insertion, par ex : Le Panier de la Mer...).

**Compte tenu de la conjoncture : baisse significative des dons des enseignes alimentaires, baisse de l'aide de la banque alimentaire de Vannes, il a fallu en 2023, développer les achats directs de denrées pour répondre à une demande qui croit.**

**En effet, avec le développement des rayons « antigaspi » dans les supermarchés, une part importante des denrées qui portaient à l'aide alimentaire sont désormais vendues en promotion. 3 ans après l'adoption de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, on commence à en mesurer les effets pervers dont la baisse des dons d'inventus. A l'épicerie, entre septembre 2022 et septembre 2023, les dons ont baissé de 35%.**

### D. Les partenaires

Le CCAS a bénéficié pour cette épicerie de soutiens financiers : DDTM dans le cadre du plan de relance, DDETS, Conseil départemental, CAF, Lorient agglomération dans le cadre du PAT, l'ANDES et le CMB. Depuis 2023, le CCAS bénéficie d'u FAAD (fonds d'aide alimentaire durable et du programme « mieux manger pour tous », ayant pour but de renforcer la qualité de l'aide alimentaire) par l'intermédiaire de l'ANDES.

### E. L'accueil et l'accompagnement

#### a) L'accompagnement individuel

Un accompagnement social individualisé a été mis en place pour chaque bénéficiaire de l'épicerie sociale. La responsable reçoit régulièrement, dans son bureau, le bénéficiaire afin de faire avec lui, un point sur sa situation et sur l'avancement des engagements d'accompagnement prédéfinis lors de l'ouverture des droits. Le suivi social permet d'identifier et de suivre les difficultés de la personne ainsi que les moyens/orientations possibles pour améliorer sa situation comme par exemple la concrétisation d'un projet professionnel.

### b) Les ateliers collectifs

En complément de l'accompagnement individuel, l'épicerie sociale propose aussi des ateliers collectifs pour l'ensemble des bénéficiaires. Un programme d'activités est préétabli et est proposé chaque mois. Ces ateliers sont gratuits et sont animés par des bénévoles, des bénéficiaires ou des intervenants extérieurs.

Les thématiques de ces ateliers sont diverses et variées, passant par des ateliers comme « Bien manger », « Bâtir mon projet professionnel » ou encore « Des aides qui me correspondent ».

L'objectif de ces ateliers est de permettre au public de créer du lien social et de renforcer l'estime de soi en favorisant la rencontre, l'échange et la solidarité ainsi que la valorisation des savoir-faire/compétences dans une atmosphère conviviale tout en répondant aux besoins de chacun, en fonction de ses difficultés.

Depuis le 1er janvier 2023, 103 activités collectives ont été mises en place.

Au total, 45 foyers bénéficiaires ont participé aux activités proposées à l'épicerie.

### c) Les bénévoles

L'épicerie sociale fonctionne grâce à une équipe d'une trentaine de bénévoles qui occupent diverses missions selon leurs compétences : accompagnement des usagers pendant les achats, gestion des stocks, collecte des denrées, mise en rayon, mais également mise en place et animation d'ateliers. Ils sont formés et agissent sous la responsabilité du responsable de l'épicerie.

### d) Les bénéficiaires

Depuis l'ouverture de l'épicerie sociale, le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023, 93 familles ont bénéficié de l'aide alimentaire contre 81 familles en 2022. Parmi ceux-ci, on note de nouveaux retraités mais également des familles monoparentales avec plusieurs enfants, et récemment, des travailleurs dits « pauvres ».

Dans le cadre de l'accompagnement, on constate également que le public accompagné rencontre de nombreuses difficultés autres que l'emploi, tel que des problèmes de santé importants, des problèmes de garde et des problèmes liés au logement. Ces difficultés se font de plus en plus ressentir et impactent considérablement les conditions de vie des bénéficiaires notamment au niveau budgétaire.

Thème de l'atelier	Nombre d'ateliers	Nombre de participants	Nombre de familles différentes
Atelier cuisine	15	54	15
Atelier coiffure	14	66	23
Atelier création de produits d'entretien ou produits d'hygiène	3	7	5
Atelier couture	15	43	10
Ateliers bâtir mon projet	5	?	?
Atelier initiation à l'espagnol	1	3	3
Atelier initiation à l'informatique	1	1	1
Atelier théâtre	2	5	3
Atelier chant	1	2	2
Atelier socio-esthétique	1	4	4
Atelier sophrologie	3	6	4
Atelier détente (art thérapie, club de lecture)	2	6	5
Atelier décoration	15	55	12
Atelier scrapbooking	7	18	4
Atelier sortie extérieure	1	4	3

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
 Reçu en préfecture le 16/04/2024  
 Publié le  
 ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE



Atelier création art de la ficelle



Atelier couronne de fleurs



Le CME participe à la collecte annuelle de la Banque Alimentaire

Épicerie Sociale 2023	
Nombre de foyers différents inscrits entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023	93
Nombre de personnes différentes	219
Soit nombre moyen de personnes /foyer	2,3
Nombre de personnes aidées	3598
Nombre de passages	1477

Profils des bénéficiaires de l'épicerie	
Sexe	134 femmes
	85 hommes
Âge	20 de 0 à 3 ans
	55 de 4 à 14 ans
	38 de 15 à 25 ans
	88 de 26 à 59 ans
Situation familiale	18 de 60 ans et plus
	14 couples avec enfants
	3 couples sans enfants
	37 personnes seules avec enfants
	39 personnes seules sans enfants

Point épicerie au 31 décembre 2023 :

Fin 2023, 48 familles ont quitté le dispositif sur 93 familles inscrites, ce qui représente 52% des familles bénéficiaires.

Les raisons de leur départ sont les suivantes :

- 27% ne vivent plus sur la commune ;
- 25% ont trouvé ou retrouvé un travail ;
- 19% ont dépassé le plafond minimum pour accéder à l'épicerie ;
- 15% ont demandé l'accès à l'épicerie mais ne sont jamais venus ;
- 10% ne souhaitent plus avoir accès à l'épicerie ;
- 4% ont des problèmes de santé et ne sont plus capables de se déplacer.

## **D. Le bilan de la collecte annuelle de la Banque Alimentaire**

Comme chaque année, au mois de novembre, se déroule la collecte annuelle de la Banque Alimentaire.

Cette année 2023 a été l'occasion de développer la collecte dématérialisée, avec la possibilité pour les donateurs de choisir entre 3 montants de dons : 2€, 5€ et 8€.

Hormis le LIDL (pour des raisons de logistiques), tous les commerces ont participé à cette 3<sup>ème</sup> collecte dématérialisée.

Celle-ci va servir pour l'achat de produits frais, d'hygiène et d'entretien au sein de l'épicerie sociale.

Répartition de la collecte annuelle de la Banque Alimentaire :

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE



Le CME participe à la collecte annuelle de la Banque Alimentaire



Le CME participe à la collecte annuelle de la Banque Alimentaire

Dons en nature (collecte en kg) :

Établissements sollicités	En 2023	En 2022	En 2021
COLLÈGE	384	367	578
SUPER U	1 434	1 091	2 051
LIDL	740	726	397
CARREFOUR EXPRESS CENTRE	110	409	256
CARREFOUR EXPRESS GUIDEL PLAGES	19	21	0
BIOCOOP	21	77	135
Total récolté (en kg) sans le collège =	2 325	2 325	2 839
Total récolté (en kg) avec le collège =	2 709	2 692	3 417
Participants :	56 bénévoles 15 jeunes du CME 12 jeunes du collège pour la collecte et tous les autres pour le cross solidaire 6 étudiants en BTS SP3S	61 bénévoles 16 jeunes du CME 10 jeunes du collège pour la collecte et tous les autres pour le cross solidaire	50 bénévoles 14 jeunes du CME Tous les élèves du collège

Dons dématérialisés (collecte en euros) :

Collecte dématérialisée 2023	
SUPER U	2 232,00 €
LIDL	
CARREFOUR EXPRESS CENTRE	198,00 €
CARREFOUR EXPRESS GUIDEL PLAGES	90,00 €
BIOCOOP	253,00 €
TOTAL =	2 673,00 €

## E. Les paniers découvertes

Mis en place en 2019, cette action a plusieurs objectifs :

- L'accès aux produits bio;
- L'apprentissage d'une cuisine équilibrée ;
- Le développement de la convivialité.

En juillet 2019, le conseil d'administration du CCAS a autorisé la signature d'une convention avec l'association Optim'ism.

Cette convention définit les modalités d'accès et de distribution de paniers de légumes bio dans le cadre de l'opération Paniers Découvertes. Ce dispositif vise à améliorer l'accès à une offre de légumes bio distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des publics à faibles revenus. Des actions d'accompagnement au « mieux manger », sont organisées régulièrement par Optim'ism.

Pour être éligible à ce dispositif, le reste à vivre du foyer doit avoir un quotient familial égal ou en dessous de 280 (QF épicerie).

Les paniers sont à retirer à la boulangerie aux 5 chemins.

Fin 2023, 5 foyers adhéraient au dispositif.

## F. Les domiciliations

### **Fin 2023, 27 personnes sont domiciliées au CCAS de Guidel contre 32 en 2022**

Le C.C.A.S. est tenu de répondre favorablement aux demandes d'élection de domicile des personnes sans domicile stable qui ont un lien suffisant avec la commune (exercice d'une activité professionnelle ; bénéfice d'une action d'insertion sur la commune, exercice de l'autorité parentale sur un enfant qui y est scolarisé ; liens familiaux, hébergement chez une personne demeurant dans la commune). Les demandes effectuées auprès du CCAS de Guidel le sont principalement afin de faire une demande de logement social. La majorité des domiciliés résident en logement saisonnier et espèrent trouver un logement permanent sur la commune.

## G. L'accompagnement social général

Le CCAS a poursuivi et conforté les actions d'accompagnement et de prévention de proximité en direction des publics en situation d'isolement :

-Actions ponctuelles, menées en interne dans le cadre des actions de lutte contre l'isolement et d'accompagnement social grâce à un programme préparé en amont (visites de convivialités, rencontres intergénérationnelles entre les enfants du CME, du RPE ou du Multi-accueil, activités sportives, bien-être, sorties, moments conviviaux, ...), le transport sénior mais aussi des ateliers nutrition ou bien être via l'Épicerie sociale.

Ces actions sont assurées :

- soit par des bénévoles qui ont contractualisé leur engagement en signant une charte du bénévole ainsi qu'une convention avec le CCAS,
- soit par des alternants (par convention entre le CCAS et les établissements d'enseignement) et /ou des services civiques.

-Actions de prévention s'inscrivant au plan national comme la semaine bleue, les ateliers de prévention en collaboration avec Cap Autonomie Santé et l'Association Santé Education et Prévention sur les territoires dans le cadre de la conférence des financeurs auxquelles le CCAS s'est inscrit (Ateliers d'initiation informatique via l'association Défis, ateliers nutrition ou mémoire en partenariat avec l'ASEPT, ateliers Équilibr'Age et APA organisés par Kinéouest).

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, le CCAS a poursuivi l'accompagnement et le soutien au numérique : accompagnement des usagers dans leurs démarches pour le maintien de leurs droits et devenir autonome dans l'utilisation de l'outil informatique grâce à l'intervention d'un bénévole dans les locaux du CCAS, sur inscription.

Selon les demandes, le CCAS peut orienter l'utilisateur vers FRANCE SERVICES (Mairie de Quéven) ou le Pimms de Lorient.

Nouveaux services ou permanences mises en place au CCAS en 2023 :

- Le Pimms** : Le CCAS a contractualisé avec le PIMM'S moyennant une participation financière du CCAS qui met un bureau à disposition tous les 1ers lundis du mois, avec prise de rendez-vous auprès du CCAS. (Le Pimms accueille également gratuitement et sans RDV les 2èmes jeudis du mois, ZI des 5 chemins à Guidel)
- **Avocat** : Le CCAS met un bureau à disposition de Me PRUNIER 1 matinée/mois. Consultation gratuite et accompagnement dans les démarches relatives à tout contentieux d'ordre général, droit de la famille, droit du travail dans le secteur privé, droit pénal (hors contentieux fiscal et administratif). Consultation sur rendez-vous, pris auprès du CCAS.

Le CCAS peut également orienter des personnes vers la boutique du droit (maison des associations à Lorient) qui dispose d'un juriste et d'une médiatrice sociale (+ permanences d'avocats, de conciliateurs de justice et de notaires).

## H.L'écoutille, dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes sur l'agglomération lorientaise

En novembre 2022, la ville de Guidel a délibéré sur le financement de ce dispositif.

« Le dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes sur l'agglomération lorientaise est effectif depuis le mois de septembre 2021, et est financé par l'État, le Conseil Départemental du Morbihan, la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan ainsi que les 25 communes composant l'agglomération lorientaise, au prorata de leur nombre d'habitants. Le dispositif tel qu'établi fait suite à une étude action menée en 2020 par le CIDFF du Morbihan et la Sauvegarde 56, ayant permis d'appréhender les ressources et les ruptures existantes sur le territoire et de recueillir les besoins des habitant-e-s ainsi que des professionnel-le-s, concernant la prise en charge et l'accompagnement des personnes victimes de violences ». CIDFF

Dans le cadre du réseau de référents prévu sur les communes qui a vocation à permettre une première prise en charge des personnes victimes de violences intrafamiliales en proximité des habitants, sur les communes de l'agglomération un binôme, composé d'une élue et d'une professionnelle a été désigné au CCAS afin d'accueillir, écouter et orienter les personnes.

En 2023, 9 personnes victimes de violences intrafamiliales sont venues au CCAS et/ou ont contacté le CCAS par téléphone. La porte d'entrée est le logement. Suite à la séparation, les personnes sont en recherche d'un nouveau logement.

### I. Le Logement social

#### Les demandes de logement déposées par année

	Demandes en cours fin 2021	Demandes satisfaites en 2021	Soit en % de demandes satisfaites	Demandes en cours fin 2022	Répartition demandes en %	Demandes satisfaites en 2022	Soit en % de demandes satisfaites	Demandes en cours fin 2023	Demandes satisfaites en 2023	Soit en % de demandes satisfaites
Chambres	1	0	0%	5	1,99%	1	20%	2	0	0%
T1	16	0	0%	8	3,19%	0	0%	8	1	13%
T1 bis	5	0	0%	8	3,19%	0	0%	12	0	0%
T2	72	11	15%	86	34,26%	13	15%	104	18	17%
T3	62	22	35%	89	35,46%	19	21%	82	29	35%
T4	38	9	24%	40	15,94%	6	15%	51	10	20%
T5	9	1	11%	15	5,98%	2	13%	13	4	31%
T6	1	1	100%	0	0,00%	0	/	0	0	0%
Total	204	44	22%	251		41	16%	272	62	23%

Il s'agit ici des dossiers déposés via le site IMHOWEB par les demandeurs

En 2023, les demandes de logements sociaux pour GUIDEL en 1<sup>er</sup> choix continuent d'augmenter (+8,37% par rapport à 2022 et + 33,33% par rapport à 2021). Les demandes satisfaites sont plus importantes cette année (+ 51% par rapport à 2022 et + 40,90% par rapport à 2021).

Depuis plusieurs années on constate que la demande porte essentiellement sur les T2 et T3. Cette tendance se poursuit et peut s'expliquer par les séparations et divorces qui constitue le motif principal des personnes qui nous sollicitent pour leur demande de logement.

Demandes de T2 : 38% en 2023 et 34% en 2022.

Demandes de T3 : 30% en 2023 et 35% en 2022.

Les recherches de T2 et T3 dans le parc social sur GUIDEL représentent à elles seules + de 68% des demandes de logements sociaux.



(2023 : chambres 0,73% ; T1 2,94% ; T1 Bis 4,41% ; T4 18,75% ; T5 4,78%).

Les propositions d'affectation des demandeurs sont effectuées par une commission de présélection constituée au sein du Conseil d'administration par délibération du 23 juillet 2020.

**A noter que le « circuit » d'attribution des logements sociaux va prochainement évoluer.** En effet Lorient Agglomération est en cours d'élaboration de son plan partenarial de gestion de la demande (PPGD). Ce plan vise l'amélioration de l'information au demandeur (bien souvent les services du CCAS), le renforcement de la transparence dans le processus d'attribution et plus globalement davantage de mixité sociale. Le document ressources en cours d'élaboration intègrera un système de cotation des demandes.

Dans ce cadre, depuis près d'un an, les partenaires du logement social (communes, Etat, bailleurs sociaux, ...) se mobilisent aux côtés de Lorient Agglomération pour **coconstruire un système de cotation (outil d'aide à la sélection et à la décision des candidats pour l'attribution d'un logement social)**. L'entrée en vigueur est prévue en juillet 2024.

### L'inventaire des logements sociaux loi SRU

Les logements sociaux doivent représenter 20% du total des résidences principales (nombre de RP figurant au rôle de la taxe d'habitation au 1<sup>er</sup> janvier de la même année communiqué par les services fiscaux).

INVENTAIRE LOGEMENTS SOCIAUX LOI SRU					
Au 1er janvier					
Année	Nombre logts locatifs sociaux(LLS)	Nbre rdces pales (RP)	% logts sociaux/RP	Calcul des 20% LLS	LLS manquants
2007	272	4049	6,72%	810	538
2010	334	4389	7,61%	878	544
2011	374	4524	8,27%	905	531
2013	398	4814	8,27%	962	564
2014	408	4873	8,37%	974	566
2015	419	4943	8,48%	988	569
2016	416	5072	8,20%	1014	598
2017	470	5167	9,10%	1033	563
2018	496	5193	9,55%	1039	543
2019	516	5269	9,79%	1054	538
2020	532	5336	9,97%	1067	535
2021	563	5495	10,25%	1099	536
2022	568	5559	10,22%	1112	544
2023	579	5559	10,42%	1112	533

Le nombre de résidences principales pour l'année N est connu en décembre de l'année N

En 2023, nbre de rdces principales = à celles de 2022 car difficultés DGFIP à fournir chiffres plus récents

### Programmes mis en service en 2023 :

### ***Loi 3DS 21 février 2022***

#### ***Evolution des dispositions applicables aux communes SRU***

**Rappel :** La loi SRU impose à certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements sociaux (taux fixé par décret à % pour le Morbihan).

Pour mémoire, communes concernées : population > 3 500 hab et commune incluse dans EPCI > 50 000 hab

Les nouvelles dispositions :

- Suppression de l'échéance de 2025 et modification du dispositif de rattrapage : fin de la date butoir 2025 pour le rattrapage de la totalité du déficit et taux de rattrapage fixé à 33% à partir de la prochaine période triennale 2023-2025 avec dérogations par contrats de mixité sociale

- Mutualisation intercommunale

- Adaptation des critères d'exemption : insuffisance de la desserte des transports remplacée par le critère de faible attractivité du fait de l'isolement ou des difficultés d'accès aux bassins de vie ou d'emplois environnants (décret en CE). Ou exemption pour inconstructibilité de + de 50%.

- Constat de carence et renforcement des pénalités financières

La ZAC de la Saudraye : 24 logements collectifs ⇒ ARMORIQUE HABITAT

Les Hauts du Gouéric : 12 logements collectifs et 2 logements individuels ⇒ ARMORIQUE HABITAT

### Projets 2024 :

Le Gouéric (rue Victor Segalen) : 18 logements ⇒ ARMORIQUE HABITAT

La clé des Champs (Ker-Anna) : 10 logements (ESPACIL)

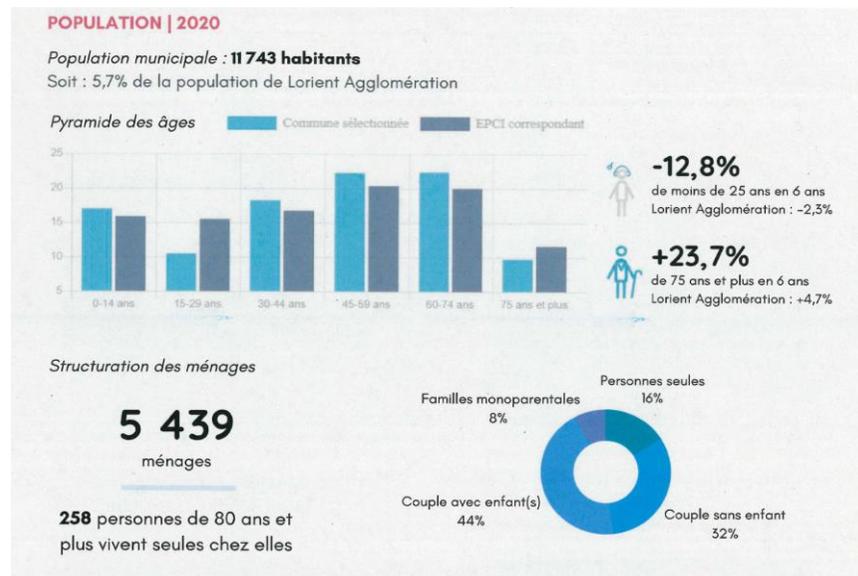
## 3- LES SENIORS

A Guidel, 30% de la population soit 3 469 personnes ont 60 ans et plus. La part des 60 ans et plus a progressé de 37% entre 2013 et 2018 soit près de 1 000 personnes supplémentaires.

En 2018, 26,8% des personnes âgées de 60 ans et **plus vivent seules à domicile** soit **915 personnes** et 40% des plus de 75 ans. Or, nous savons que l'isolement augmente avec l'âge.

C'est le constat fait lors de la restitution de l'analyse des besoins sociaux (ABS).

Autre constat concernant Guidel, issu du diagnostic Contrat Local de Santé Lorient agglomération :



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE



Atelier « Salade de fruits »



Confection de savons



Jeu de Palet Breton

**L'animation auprès des seniors est donc un véritable enjeu tant en structure qu'à destination des seniors vivant à domicile** : elle permet de lutter contre l'isolement des seniors et de les maintenir en lien avec et dans la société, de favoriser le bien vieillir, de développer la solidarité, de participer au maintien à domicile dans le cadre de la conférence des financeurs (Ateliers d'initiation informatique via l'association Défi, ateliers nutrition ou mémoire en partenariat avec l'ASEPT, ateliers Équilibr'Age organisé par Kinéouest).

-Le CCAS s'est déjà engagé dans ce sens, en mettant en place un service de transport seniors 2 matinées par semaine dès 2019.

-En 2023 il a poursuivi sa participation aux ateliers de prévention en collaboration avec Cap Autonomie Santé et l'Association Santé Education et Prévention sur les territoires dans le cadre de la conférence des financeurs (Ateliers d'initiation informatique via l'association Défi, ateliers nutrition ou mémoire en partenariat avec l'ASEPT, ateliers Équilibr'Age organisé par Kinéouest).

Le CCAS a également fait appel en 2023 à 1 jeune volontaire en service civique puis à 2 alternants en BTS SP3S et ESF, qui ont entre autres, pour mission de mettre en application le programme de lutte contre l'isolement établi pour 2023, en allant vers les seniors isolés à domicile (balades, échanges, ateliers informatique et multimédia, cuisine, rencontres par quartiers, ateliers mémoire, jardinage, dépôts de livres de la médiathèque...).

Début 2023, on comptait 5 personnes dans le dispositif de lutte contre l'isolement. Ce dispositif répond à un besoin : au 31/12, 22 personnes sont inscrites et 2 bénévoles interviennent régulièrement.

### **Le CCAS bénéficie de l'appui de Cap Autonomie Santé**

Cap autonomie santé, structure territoriale d'appui, d'information et d'intégration sur le territoire de Lorient-Quimperlé, installée 7 rue Léo Lagrange à Lanester, est opérationnelle depuis fin 2018.

Cap autonomie santé regroupe les anciens réseaux de santé du territoire 3 (de Gourin à Groix et de l'Aven à Etel), cordiab Kalon'IC, Onc'Orient et le réseau santé de Port-Louis, ainsi que les missions du Centre local d'information et de coordination (Clic) de Lorient et Lanester. Il accueille le public, que ce soient les patients, les familles, les aidants ou les professionnels.

La mission de Cap Autonomie se répartie en 3 volets :

**1-Coordination des situations individuelles** pour permettre à toute personne en perte d'autonomie ou vulnérable de continuer à vivre chez elle dans les meilleures conditions (après évaluation de la situation à la demande d'un professionnel) : le CCAS a déjà pu constater **le soutien que peut apporter cette structure dans la gestion de situations complexes** qu'elle rencontre de temps en temps sur son territoire: personnes âgées isolées, cumulant plusieurs problématiques -santé, hygiène, repli sur soi-.

Cap autonomie santé se charge d'organiser la concertation avec les professionnels intervenants et les aidants, de mettre en œuvre des réponses adaptées, d'assurer un suivi.

Pour les aidants, cap autonomie santé a recensé toutes les offres de soutien et de répit existant sur le pays de Lorient afin de soutenir et accompagner les personnes qui prennent soin d'un proche dépendant à domicile.

**2-Coordination territoriale pays de Lorient, pays de Quimperlé afin de décloisonner les secteurs social, sanitaire et médico-social.**

**3-Coordinations territoriales spécifiques**

- Coordination en concérologie
- Education thérapeutique

Le CCAS s'est inscrit dans le cadre des **ateliers proposés par Cap Autonomie santé** dans le cadre de l'appel à projet commun de la conférence des financeurs et de l'association « Pour Bien Vieillir Bretagne ».

## A) La MAPA

La Mapa accueille 24 résidents, 19 femmes et 4 hommes âgés de 75 à 95 ans pour une moyenne d'âge de 90 ans.

6 nouveaux résidents ont été accueillis en 2023. Le taux de remplissage en 2023 est légèrement plus faible qu'en 2022 (98.66% en 2023 contre 99.58% en 2022). L'admission des résidents est prononcée, selon des critères prédéfinis, par la commission ad'hoc, à partir des inscrits sur la liste d'attente (utilisation de la plateforme Attentum).

Ouverte en 1994, la MAPA, Ehpad (établissement pour personnes âgées dépendantes) bénéficiant d'un système dérogatoire de médicalisation, a connu une évolution importante de son fonctionnement, du fait du vieillissement de sa population, de la nécessité de mieux accueillir les résidents (notion de bienveillance, qui elle aussi a évolué dans le temps), du fait de l'évolution des besoins de cette population mais aussi des nouvelles normes à respecter.

Les évaluations régulières, internes et externes, la rédaction du projet d'établissement qui fixe des objectifs nouveaux destinés à l'amélioration continue de la qualité du service, ont conduit au fil des ans à professionnaliser le fonctionnement de la structure. La mise en place des objectifs définis dans le dernier projet d'établissement s'est poursuivie en 2023 avec : La poursuite de la mise en application des projets personnalisés, et différents outils dont les séances d'analyse de pratiques confiées au CDG 56, qu'il était nécessaire de mettre en place pour une amélioration continue du fonctionnement du service et l'uniformisation des bonnes pratiques.

### Le passage au forfait soins.

Depuis septembre 2021, la structure est passée au forfait soins (en lieu et place du recours à un SSIAD, système qui fonctionnait depuis 2007 dans le cadre de la médicalisation des petites unités de vie). En 2022, le CCAS a rencontré des difficultés dans la mise en application de cette médicalisation.

Une infirmière coordonnatrice a été recrutée en aout 2023 avec pour objectif, une reprise des échanges avec les infirmiers libéraux pour la signature d'une convention avec chaque infirmier intervenant dans la structure. Le plan de soins avec répartition des missions de soins techniques et de soins de nursing entre les infirmiers et le personnel en interne est en cours d'élaboration, ce qui permettra de définir les besoins en personnel de soins et procéder aux recrutements utiles en 2024.

### Quelques chiffres clés

Durée moyenne des Séjours (D.M.S) des sortants						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
En jours	1232,63	786,67	939.14	1002	971,5	1354,83
En années	3,86	2,16	2.57	2,75	2,66	3,71

Répartition H/F au 31/12 de l'année						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes	5	5	5	4	4	5
Femmes	18	19	17	20	20	19
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

Evolution du Taux de Rotation %						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	33.33	25	29.16	16,66	8,33	15,06

### Les animations à la MAPA

Un programme annuel d'animations a été mis en place pour la zeme année

Le projet d'animation est essentiel dans la vie de l'établissement. Il ne s'agit pas uniquement de distraire ou de faire passer le temps aux personnes âgées mais au contraire de leur donner une place adaptée et de les maintenir dans la réalité. Certaines activités peuvent devenir de réelles thérapies destinées à combattre la dépression, à maintenir les liens sociaux ou à diminuer des symptômes de certaines maladies, d'autres permettent de maintenir les capacités intellectuelles et motrice le plus longtemps possible.

Les principaux objectifs des animations sont : Lutter contre l'isolement et l'ennui (partage, échanges avec l'extérieur, divertissement, lien social...), favoriser et offrir du bien-être, stimuler les fonctions cognitives et les capacités de chacun, prévenir la perte d'autonomie.

Le programme d'animations concerne l'ensemble des résidents de la structure dans le respect de leurs besoins, de leurs goûts, de leurs désirs et de leurs capacités exprimés lors des échanges réalisés dans le cadre des projets personnalisés. Les contraintes de la vie en vie collectivité ne doivent pas s'opposer à l'individualisation des prestations proposées aux résidents.

L'animation, c'est être force de proposition envers les résidents mais aussi être à l'écoute afin de faire émerger des activités leur correspondant.

Pour permettre **d'enrichir l'offre d'animation par séance** mais aussi de faire en sorte que des animations aient lieu quasi quotidiennement, 5 bénévoles ayant signé une convention avec le CCAS, interviennent au sein de la MAPA ; Leurs interventions permettent de dynamiser le lieu de vie des résidents et favorisant une diversité d'animations et d'accompagnement des résidents. Ils vont pouvoir dès 2024, bénéficier d'une « formation », proposée par MONALISA.

#### Les animations proposées en 2023 :

- Des activités mémoires qui répondent à l'objectif de stimulation des fonctions cognitives en respectant les capacités de chacun sont organisées plusieurs fois par semaine car elles restent les préférées des résidents.
- Des activités de gymnastique, les jeux de ballons, les promenades qui jouent un rôle important dans la prévention de la perte d'autonomie.
- Les chants proposés par la Chorale du club de l'amitié, les animations musicales, les spectacles, les séances de lecture, les reportages ou conférences, les jeux de société, les lotos, les ateliers de cuisine qui permettent de lutter contre l'isolement et l'ennui et offrent du bien-être aux résidents ainsi que les séances de soins esthétiques.

#### Les partenariats

Les échanges intergénérationnels sont proposés régulièrement, avec les enfants du RPE, du CLSH et ceux de l'école de Prat Foën. Régulièrement, les résidents se déplacent à la médiathèque pour une séance de lecture à haute voix. Des séances de gymnastique sur chaise sont animées chaque semaine par l'association Siel Bleu. Les membres du club de l'amitié interviennent 2 fois par mois pour jouer aux cartes ou pour proposer des chants.

#### Projet « place du village »

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE



Décorations Noël à la MAPA par les ST de la ville



Echanges intergénérationnels avec les enfants du RPE

Un nouveau projet d'aménagement a été initié en 2023 par les élus et direction. A l'instar de ce qui a été réalisé dans d'autres structures, l'idée de créer au sein de la Mapa un nouveau lieu permettant de favoriser la rencontre et le maintien du lien social a été proposé aux résidents. Après un lent démarrage, le projet prend forme et devra être totalement mis en place en 2024.

#### Le tri sélectif

Avec le soutien de Lorient agglomération et plusieurs réunions regroupant personnel, intervenants extérieurs intervenant dans les appartements, résidents et leurs familles, des brochures explicatives distribuées, des containers mis en place, le tri sélectif a été mis en place en 2023.

#### Un nouvel outil de communication

Dès le début de l'année 2023, « Clin d'œil sur la Mapa » le premier numéro du nouveau journal trimestriel de la Mapa a été publié. Ce journal raconte et retrace la vie de la Mapa et du quotidien de ses résidents. Ce nouvel outil de communication est un lien supplémentaire entre les résidents et les familles, il a été imaginé et alimenté chaque trimestre par l'animatrice et par les résidents.

#### Le Conseil de Vie Sociale (CVS) et ses actions

Le Conseil de la Vie Sociale a été défini par la loi du 2 mars 2002 dans l'objectif de permettre aux personnes accompagnées d'exprimer leurs besoins et attentes au sein de la structure. Un décret du 25 avril 2022 applicable depuis le 1er janvier 2023, en modifie légèrement le fonctionnement.

#### **Thèmes abordés au CSV en 2023:**

- Installation de nouveaux membres
- Projet aménagement « place du village » au sein de l'établissement
- Renouvellement du marché de fourniture de denrées pour la préparation des repas à la MAPA
- Avancement du projet – chaudière bois-
- Petits travaux (bancs et éclairage extérieurs, porte d'entrée...)
- Médicalisation de la MAPA : recrutement d'une IDEC et avancement du projet d'internalisation des soins de nursing.
- Tarifs 2024
- Questions des résidents

#### **Réalisation d'une chaudière bois à la MAPA**

Par délibérations en date des 13 février et 16 décembre 2020, le Conseil d'administration du CCAS avait, après analyse d'une note d'opportunité réalisée par Lorient agglomération, décidé de poursuivre les études en vue du remplacement du système de chauffage actuel par une chaudière bois, solution plus respectueuse de l'environnement tout en réduisant les coûts du chauffage de la MAPA. Le bureau d'études BECOME 29 avait été retenu pour effectuer cette étude qui a conclu à la faisabilité technique du projet de chaufferie bois granulé et à son intérêt immédiat sur le plan économique par rapport au système électrique actuel.

Par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2022, c'est le bureau ONI ABEE de Lorient qui a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce chantier.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE



Nouvel équipement chauffage bois à la MAPA

La mise en route de la chaudière a eu lieu en décembre 2023. Le cout total de l'opération sera de l'ordre de 225 000 € (les révisions de prix sont à affiner).

Des subventions dont les dernières seront perçues en 2024, viendront en déduction de ce coût.

## B) Les actions du CCAS dans le cadre de la « SEMAINE BLEUE » nationale en 2023

« La semaine bleue c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire »

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées.

Le thème pour l'année 2023 : **Vieillir ensemble, 1 chance à cultiver**

De ce thème général, 3 idées ont été mises en avant cette année

- Prévention de la perte d'autonomie et aménagement de son logement
- Activités intergénérationnelles, solidarité intergénérationnelle
- Promouvoir les mobilités douces

### Programme :

Lundi 02	mardi 03	Mercredi 04	Jeudi 05	Vendredi 06
Atelier numérique (DÉFIS)	Kamishibai à la MAPA avec les enfants du relais petite enfance	Balade historique (Histoire et patrimoine)	Lectures, chants en breton et danse (Ar un dro e Gwidel)	Film sur les aidants et échange avec des associations d'aide aux aidants
Jeux de société (MAPA)	Balade en triporteur (Syklett)	Petits ateliers Arts du cirque - Les Cirkopathes	Visite du multi-accueil - Expo photos et atelier jardinage avec papy-mamie	
			Atelier Gym à Espace et Vie (Gymspot)	
Exposition photos à la médiathèque	Exposition photos à la médiathèque	Exposition photos à la médiathèque	Exposition photos à la médiathèque	Exposition photos à la médiathèque
Portage de livres à domicile	Portage de livres à domicile	Portage de livres à domicile	Portage de livres à domicile	Portage de livres à domicile

6 personnes ont participé à l'atelier « utilisation d'un ordinateur dans les démarches du quotidien » qui s'est déroulé sur 4 séances. Un autre atelier, de 3 séances, dédié à l'utilisation d'un smartphone ou d'une tablette dans les démarches du quotidien a eu lieu les 9, 10 et 11 Octobre 2023. 3 personnes ont participé à ce dernier. Ces 2 ateliers étaient animés par l'association « Défis ».

L'atelier jeux de société a quant à lui, rassemblé une quinzaine de personnes à la MAPA dont 7 personnes de Kérélys.

13 enfants du RPE se sont rendus à la MAPA pour l'animation kamishibai afin de partager un moment avec les résidents de la MAPA.

Concernant la balade en triporteur, organisée avec Syklett, 7 personnes ont pu participer à la balade dont 2 résidents de la MAPA et 4 personnes de Kérélys (3 usagers et 1 accompagnante).

Seules 2 personnes se sont inscrites à la balade historique dans les rues de Guidel. Une balade très intéressante et instructive.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE



Atelier beauté des mains

L'atelier Cirkopathes a réuni 12 enfants de l'ALSH mais n'a pas eu le succès attendu pour le lien intergénérationnel (moment de partage grands-parents/petits-enfants).

L'association Ar un Dro e Gwidel et une classe bilingue de Prat-Foën ont animé une activité lectures, chants en breton et danse à la médiathèque qui a réuni une trentaine de personnes. 4 grands parents ont eu le privilège d'assister à la visite du multi-accueil, de voir l'exposition photos et de partager un atelier jardinage avec les enfants dans les locaux du multi-accueil. La séance de gym, proposée par l'association Gymspot, s'est tenue dans les locaux d'Espace et Vie. Elle a rassemblé une quarantaine de personnes (résidents d'Espace et Vie, usagers de Kérélys, résidents de la MAPA et 1 personne extérieure à ces structures).

Enfin, le film sur les aidants suivi de l'échange avec les partenaires intervenant auprès des aidants a sensibilisé 4 personnes. Bien souvent, les aidants familiaux ne se perçoivent pas comme aidants et peuvent donc ne pas se sentir concernés par ce sujet.

### **C)Le repas des anciens et les colis de fin d'année**

199 personnes ont participé au repas des aînés offert par le CCAS et préparé par Globe Traiteur de Moustoir-Ac, dont 170 séniors de 75 ans et plus et 16 accompagnants.

Pour les personnes ne pouvant assister à ce repas pour raison médicale, un colis leur a été offert (sur inscription). Ce colis était constitué de produits locaux et régionaux, certains provenant d'un ESAT.

Il contenait une carte de vœux de la municipalité et agrémenté d'un dessin réalisé par les enfants des écoles et du conseil municipal des enfants de Guidel.

220 colis « gourmands » et 28 colis « bien-être » ont ainsi été distribués.

Ces colis ont été remis par les élus, les aides à domicile et quelques bénévoles.

### **D)Le Transport Séniors**

Mis en place à titre expérimental, fin 2018.

Un règlement intérieur précise les conditions de mise en place de ce service.

Le tarif a augmenté en 2023 : 2,00 € par trajet (soit 4,00 € pour un aller-retour), contre 1,50€ en 2022

Les réservations se font auprès du CCAS. Le service fonctionne le mardi et le vendredi matin de 9h à 12h avec le véhicule du CCAS.

En 2023, 60 personnes sont inscrites à ce service mais seules 12 personnes ont utilisé ce service pour des déplacements principalement vers Super U et Carrefour Express, les cabinets médicaux, les cabinets de kiné, les pharmacies...

## **4-LA FORMATION ET L'INSERTION**

### **A)LE SERVICE INFO JEUNES/ POINT ACCUEIL EMPLOI 2023**

Espace ouvert au public le lundi, mardi, mercredi et vendredi et jeudi sur rendez-vous



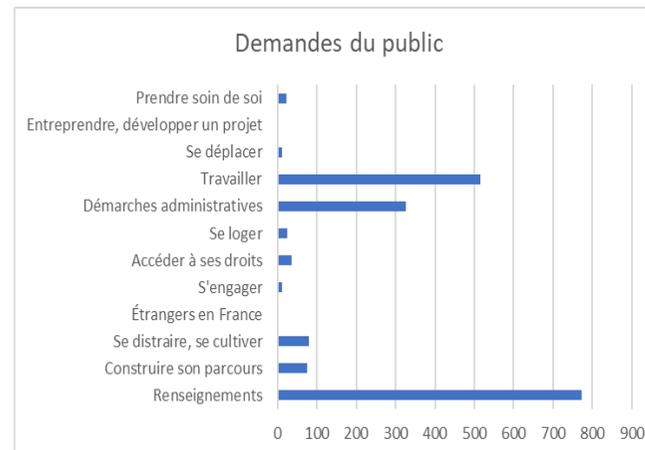
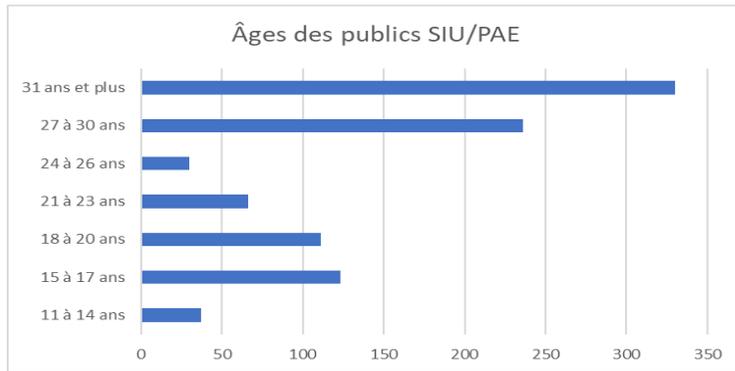
**Le Service Info Jeunes (SIJ) de Guidel a été labellisé en 2019, c'est la marque de qualité accordée par l'État.**

La mission du Service Info Jeunes est dite généraliste, elle couvre toutes les questions des jeunes dans leur vie quotidienne : Orientation, études, métiers, formations, emploi, jobs, stages, alternance, formation continue, logement, santé, vie pratique, vacances, loisirs, partir à l'étranger ...

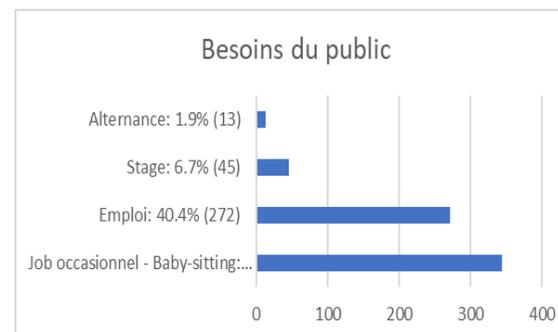
Par ailleurs, le CCAS gère un Point Accueil Emploi (PAE) pour l'accompagnement des adultes dans leur recherche d'emploi, de formation professionnelle et dans les démarches au quotidien... : aide à la rédaction de CV et lettres de motivations, ateliers recherche d'emploi en partenariat avec les entreprises locales, accompagnement des salariés de notre chantier d'insertion et des bénéficiaires de l'épicerie sociale dans une démarche active de retour vers l'emploi.

**Fréquentation au SIJ/PAE : 2 949 personnes informées en 2023**

**1 469 personnes reçues dont 299 accompagnants au SIJ**  
**1480 personnes informées en actions collectives au SIJ ou hors les murs**  
**2949 personnes reçues au total en accueil individuel et en action collective**



Situation des personnes accueillies	Nombre	Pourcentage
En recherche d'emploi	334	28.5%
Salarié/indépendant	183	15.6%
Lycéen	139	11.9%
Non renseigné	217	18.5%
Autre/sans activité	132	11.30%
Étudiant	70	6.0%
Collégien	43	3.7%
Décrocheur scolaire	26	2.2%
En formation	26	2.2%
<b>Personnes accueillies au SIJ</b>	<b>1170</b>	<b>100%</b>



CAP ALTERNANCE 2023

750 visiteurs

52 entreprises

48 organismes de formation



40 candidats aux emplois saisonniers  
de la ville ont été reçus au SIJ



Services	2020	2021	2022	2023
CV, lettre de motivation	133	136	189	<b>204</b>
Accès Internet	207	183	301	<b>235</b>
Aide en e-démarche	nc	139	430	<b>243</b>
Consultation des offres	49	121	292	<b>318</b>
Photocopies, scan, impressions	265	170	296	<b>163</b>
Autres services			104	<b>192</b>
<b>Nombre de services</b>	<b>677</b>	<b>749</b>	<b>1612</b>	<b>1355</b>

- Accueil des classes de 4<sup>ème</sup> du collège St Jean au SIJ
- Accompagnement individuel pour l'orientation des collégiens
- Aides régulières pour la rédaction de CV et lettre de motivation
- Suivi du public en recherche d'emploi avec appels ou mailing pour des propositions d'offres locales.
- Participation à la préparation du **forum « jobs d'été »** du Pays de Lorient (800 jeunes/30 Ets)
- Organisation du Forum **« CAP'ALTERNANCE »** en partenariat avec les villes de Ploemeur et Quéven (52 Ets/48 organismes de formation, 750 visiteurs)
- Atelier **« jobs d'été »** 15 février 2023 au SIJ, en coanimation avec la Mission Locale (15 jeunes)
- Organisation le 22 février du **JOB DATING** de Guidel : 38 entreprises présentes, 560 visiteurs/candidats
- Accueil et suivi des 40 candidats aux emplois saisonniers de la Ville de Guidel
- Intervention auprès des 3èmes en recherche d'orientation : utilisation de la méthode ADVP (Activation du Développement Vocational et Personnel)
- 2 Job dating d'hiver ont été organisés au sein du SIJ (5 établissements /43 visiteurs)
- Interventions d'un bénévole pour l'accompagnement numérique 31 personnes
- **PERMIS CITOYEN :**
- 1 jeune s'est inscrit au **« permis citoyen »** et a obtenu son permis en 2023.
- 1 jeune inscrit fin 2022 a eu son permis en 2023
- 3 jeunes inscrits en 2022 sont encore en phase d'apprentissage du permis après avoir réalisé leur mission citoyenne.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le  
ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE



### INFO JEUNES

&

### Point ACCUEIL EMPLOI

Au service des jeunes  
et des adultes



### JOB DATING de Guidel

560 visiteurs  
38 entreprises présentes

## **B) Le chantier d'insertion Nature et Patrimoine**

Extraits Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

« Les ACI assurent l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives ... et organisent le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable... » (article L.5132-15 du code du travail). Les ACI sont créées et portées par des collectivités publiques, CCAS et organismes de droit privé à but non lucratif. La structure porteuse est conventionnée par l'Etat en tant qu'Atelier et Chantier d'Insertion. »

Les principaux objectifs des ACI sont les suivants :

- permettre aux salariés en insertion de reprendre une activité, un rythme de travail, recréer du lien social par le travail en équipe, en leur proposant des travaux mettant en avant des savoir-faire et des savoir-être,
- repérer les difficultés périphériques au champ professionnel (logement, santé, mobilité, situation d'illettrisme...) qui sont des freins au retour vers l'emploi,
- permettre aux salariés de mettre en place un parcours d'insertion en lien avec les différents partenaires du chantier.

Le CCAS de Guidel gère un chantier d'insertion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce chantier d'insertion est installé au Rhun, dans une partie d'un bâtiment privé (locaux de stockage, salle de réunion bureau et sanitaires-douches), propriété de M. Barbedor qui loue au CCAS 200 m<sup>2</sup> aménagés.

Sur notre chantier, les salariés sont recrutés en CDDI, à raison de 26h00 hebdomadaires, sur une période initiale de 6 mois. La mise en situation de travail se fait essentiellement sur les espaces naturels sensibles du Conseil départemental situés sur les communes de Caudan, Quéven, Pont-Scorff, Lanester et Guidel. Le conseil départemental nous fournit une liste de chantiers qui permet au CCAS d'établir un programme de travaux, complété chaque année par quelques interventions ponctuelles sur le domaine communal (espaces verts autour de la MAPA, espace Avalon ...).

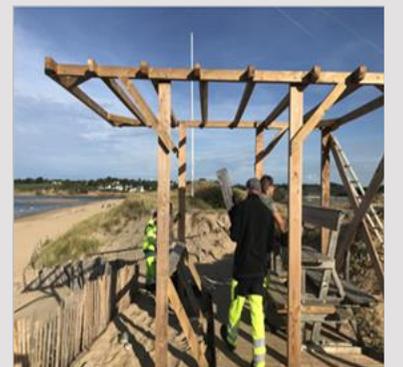
Un encadrant technique accompagne chaque équipe de 8 salariés.

Par ailleurs, la personne qui accepte d'intégrer le chantier, s'engage, en contrepartie de l'accompagnement de l'équipe du chantier, dans un projet de retour vers l'emploi à l'issue du CDDI dans un des domaines qui recrute sur notre bassin d'emploi.

### **Les freins à l'emploi repérés au sein du public recruté :**

- Faible niveau de formation : les personnes en échec scolaire refusent souvent de se projeter sur une formation qualifiante.
- Mobilité : les salariés n'ayant pas passé le permis souffrent souvent de problèmes de compréhension.
- Langue française non maîtrisée : vient du fait de salariés ayant un niveau « fin de scolarité obligatoire » ou de travailleurs d'origine étrangère.
- Santé : problèmes de santé divers (handicap physique, psychologique, addiction ...).
- Manque d'autonomie sur la recherche d'emploi.

**C'est pourquoi, une mission d'accompagnement socioprofessionnel de l'ACI, est obligatoire pour chaque chantier, définie**



**comme suit :**

- L'identification des freins, mise en relation et concertation avec les interlocuteurs compétents ;
- La responsabilisation des individus dans leur parcours d'accompagnement (formalisation de contrats d'objectifs personnalisés) ;
- La remobilisation et valorisation de l'individu (présentation, communication verbale et écrite) ;
- L'acquisition d'une autonomie dans les démarches personnelles et professionnelles ;
- L'orientation professionnelle et la construction d'un projet professionnel réaliste ;
- La mise en place et le suivi des évaluations en milieu de travail (2 par salarié) ;
- La mise en relation avec les organismes de formation, avec les entreprises ;
- La préparation à la recherche d'emploi (les outils et méthodes, les entretiens) ;
- La restitution d'un bilan / plan d'actions, à l'issue de l'accompagnement, aux salariés et aux référents concernés.

**Le salarié bénéficie donc d'un accompagnement tout au long de son parcours :**

⇒ Par l'encadrant du chantier pour :

- l'accompagnement en milieu du travail (avec une montée en puissance des compétences développées, des rythmes et des exigences sur le poste),
- la détection au fil des échanges avec le salarié, des besoins d'accompagnements spécifiques (transmis à l'accompagnant socioprofessionnel),
- la programmation et la préparation du groupe à la visite d'entreprises, de jobs dating, d'ateliers découverte de métiers,
- le développement de partenariats avec les entreprises visitées (un flyer mettant en avant l'activité du chantier a été mis en place),
- le suivi des sorties au-delà de 3 mois après la fin du contrat.

⇒ Par l'accompagnant socioprofessionnel qui :

- définit un projet professionnel réaliste (en lien avec les secteurs qui recrutent) et les moyens pour y parvenir (formations, habilitations, CV, résorption des freins divers...), formalisé dans le CER, établi dès la fin du 1<sup>er</sup> mois du chantier.
- développe un partenariat avec les entreprises locales.
- prolonge sa mission d'accompagnement vers l'entreprise, 3 mois après la sortie du chantier.

**Sont également mis en place pour chaque chantier :**

➤ Des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)

Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)		
Année	Heures	Jours
2022	641	102
2023	816	129

La possibilité d'entrer dans une entreprise - parfois même d'y être recruté - permet de découvrir un métier, un nouvel environnement de travail ou de valider un projet professionnel. Les retours d'expérience des salariés sont généralement très positifs. Il a été décidé la mise en place de 2 PMSMP d'une semaine, rendues obligatoires par contractualisation sur décision du CCAS. En 2023, la durée des PMSMP représente 816

heures, soit 129 jours. En 2022, l'absence prolongée de l'encadrant technique n'avait pas permis de mettre en place une des PMSMP, d'où la différence.

➤ Des partenariats

- avec le SIJ de GUIDEL : accompagnement numérique spécifique pour les salariés du chantier, tous les lundis, dans les locaux du CCAS.

- des rencontres programmées avec Pôle Emploi (ateliers collectifs).

➤ Des groupes d'appui

A raison d'un par trimestre, ils regroupent les partenaires suivants : le référent de parcours, l'unité territoriale RSA, le Pôle emploi, les assistantes sociales et les chargé(e)s d'insertion professionnelle, la mission locale, les services de santé.

Ces réunions pluridisciplinaires permettent de faire un point d'étape sur la situation des salariés du chantier, et de vérifier si les moyens pour atteindre les objectifs sont bien mis en œuvre (encadrement et accompagnement socio-professionnel)

➤ Les Comités Techniques d'Animation (CTA)

à raison d'un par trimestre, fixés, pilotés et animés par Pôle emploi, l'instance opérationnelle qui assure un suivi global des parcours des personnes en insertion.

**Le chantier bénéficie de financements des organismes suivants :**

- FSE (Fond Social Européen) pour encadrement et accompagnement socio-professionnel
- État : aide aux postes (22692 € par contrat aidé de 26h00 hebdomadaires)
- Conseil Départemental : insertion et participation financière pour les espaces naturels sensibles

**Pour pouvoir bénéficier de ces financements, le CCAS doit atteindre des objectifs minimaux de sorties dynamiques des salariés, à l'issue de leur contrat. Fin 2018, dans le cadre d'un appel à projet, le Conseil départemental a modifié ses conditions de financement des chantiers, en liant une partie des subventions à 40% de sorties vers l'emploi ou une formation qualifiante.**

**De plus, pour les bénéficiaires du RSA, un CER (Contrat d'Engagement Réciproque) doit désormais être signé entre le bénéficiaire, le Conseil Départemental et le CCAS.**

Les recrutements

Une commission, fait un choix selon une grille d'évaluation, parmi les candidats inscrits par les prescripteurs (Département, Pôle Emploi, Mission locale, Agora, Aczi ...) sur la plateforme de l'IAE.

	Recrutements 2023	
	1er mars	1er septembre
Contrat au		
Ayant postulé	22	19
Présents	12	8
Recrutés	5	4

5 personnes ont été recrutées pour un début de contrat au 1<sup>er</sup> mars et 3 renouvellements proposées jusqu'au 31 août 2023. Au 1<sup>er</sup> septembre, 4 personnes ont été recrutées et 4 renouvellements effectués. Sur ces 4 renouvellements, 1 personne est en CDI dans une entreprise adaptée et 1 autre a intégré une entreprise d'insertion. Les 2 autres personnes sont toujours en contrat.

Le CCAS a recruté au total 10 personnes, dont 9 hommes et 1 femme, et accompagné 17 personnes sur l'année 2023.

Quelques statistiques

Les prescriptions ont été essentiellement effectuées par Pôle Emploi. Les salariés ont pour la majorité d'entre eux un niveau de qualification équivalent au CAP BEP.

Prescripteurs	
Pôle Emploi	8
CAP emploi	0
Département	1
Mission locale	1
Autre	0

Niveaux de qualification	
Sans	0
Inférieur au CAP	2
Niveau CAP BEP	4
Niveau BAC	3
Niveau supérieur au BAC	1

Situation financière à l'entrée dans le chantier		
ARE	Allocatiion de retour à l'emploi	2
ASS	Allocation de retour à l'emploi	1
RSA	Revenu de solidarité active	5
AAH	Allocation adulte handicapé	2
Aucun revenu		0

Situation financière des personnes accompagnées sur l'année		
ARE	Allocatiion de retour à l'emploi	4
ASS	Allocation de retour à l'emploi	2
RSA	Revenu de solidarité active	9
AAH	Allocation adulte handicapé	2
Aucun revenu		0

Si le nombre de prescription en 2023 est relativement correct, la moitié des personnes convoquées ne vient pas au recrutement. Les prescriptions des bénéficiaires du RSA sont largement insuffisantes et nous « oblige » à accepter les candidatures présentes. En effet en 2022, l'obligation du chantier, pour bénéficier des aides aux postes de la DREETS était d'accueillir 55.8% de bénéficiaires du RSA. Le chantier en avait accompagné 55%. En 2023, cette obligation est passée à 60% de Brsa. Le chantier a accompagné 52.94% de salariés bénéficiant du RSA à l'entrée. La condition des 60% n'est donc pas remplie, non par choix du CCAS mais par un défaut de prescriptions de Brsa, notamment du Conseil Départemental.

La moitié d'entre eux sont inscrits depuis moins de 6 mois à Pôle Emploi, mais la plupart du temps ils ont été radiés et se sont inscrits pour pouvoir être recrutés sur le chantier.

Sans emploi à l'entrée dans le chantier	
Depuis moins de 6 mois	5
Entre 6 et 11 mois	0
Entre 12 et 23 mois	1
De 24 mois et plus	4

#### Les sites de mise en activités des salariés du chantier d'insertion

Les bénéficiaires du chantier sont intervenus sur de nombreux sites, essentiellement sur les espaces naturels, propriété du département



Fiche de travail depuis 2020 en heure

Année	Caudan	Damgan	Guidel ville	Guidel MAPA	Local + Forum emploi +	Hennebont	Inzinzach Lochrist	Kervignac	Lanester	Lanvaudan	Locmiquélic	Mériadec	Nostang	Plescop	Ploemeur	Plougoumelen	Pluneret	Pont Scorff	Quéven	Vannes	TOTAL
2020	32		927	1093		272	40	892	500	42	50	63		453	16			143	286	101	4908
2021	190		1374	550			83	344	1220	47		40			16	160		178	728	64	4993
2022	81	6	2520	941			84	63	971			572			137	145		79			5598
2023	226		2305	981	323	317	137		233				32	110		37	67	94			4862
<b>Total heures effectuées</b>	<b>529</b>	<b>6</b>	<b>7126</b>	<b>3565</b>	<b>323</b>	<b>589</b>	<b>344</b>	<b>1299</b>	<b>2923</b>	<b>89</b>	<b>50</b>	<b>675</b>	<b>32</b>	<b>563</b>	<b>169</b>	<b>342</b>	<b>67</b>	<b>493</b>	<b>1014</b>	<b>165</b>	<b>20361</b>

**Constats** : le chantier est intervenu en 2023 majoritairement sur la commune de Guidel, notamment tous les lundis il est prévu un entretien des espaces publics de la MAPA de Guidel.

**L'évolution des sorties par année**

En termes de sorties positives, les résultats 2023 sont très positifs puisque le total emplois durables, emplois de transition et sorties positives atteignent 60%. Cela permet au CCAS de bénéficier de la totalité de la part variable de la subvention du département dans le cadre du conventionnement.

Année	Nbre de postes réalisés ETP	Détail des sorties							
		Emplois durables		Emplois de transition		Sorties positives		Autres sorties	
2020	5,12	8,33%	1 CDI dans un garage	16,67%	2 CDD - de 6 mois	41,66%	1 dans une autre structure IAE 4 formations qualifiantes	33,33%	Chômage
2021	5,05	12,50%	1 CDD > 6 mois puis CDI	25,00%	2 en emploi saisonnier	12,50%	1 en formation Peintre (AFPA) 1 en CDD < 6 mois puis formation en contrat PRO élagage	50,00%	3 au chômage
2022	5,42	15,38%	2 CDD 6 mois et plus	15,38%	2 CDD - de 6 mois	30,00%	2 dans une autre structure IAE 2 formations qualifiantes	38,46%	5 au chômage
2023	5,15	40,00%	1 création d'entreprise ou reprise 1 CDD 6 mois et plus 1 CDI non aidé 1 intégration dans la fonction publique	0,00%		20,00%	1 dans une autre structure IAE 1 formations qualifiantes	40,00%	4 au chômage

Une coordination entre tous les intervenants sur le chantier, la mise en place de nouvelles actions et le développement de liens avec quelques entreprises pour obtenir ces résultats :

- en développant de la participation, individuelle ou collective, à des portes ouvertes, salons, forums avec bilan /échange systématique entre l'encadrant et le groupe après chaque « sortie »,
- en faisant bénéficier aux salariés du chantier, des ateliers et forums mis en place par le Service Info Jeunes de Guidel,
- en mettant en place un service d'accompagnement numérique pour permettre à chaque salarié d'accéder et de maintenir ses droits, de pouvoir déposer des candidatures en ligne...
- en mettant en place une grille d'évaluation qui couvre les 3 aspects de l'accompagnement du salarié : les compétences techniques, le savoir être et les freins levés en fin de chantier, les acquis et les compétences informatiques (reconnaissance formelle des compétences et des acquis en cours de chantier),
- en renouvelant certains contrats lorsque la situation le justifie, pour des personnes qui ont un projet et pour qui la durée de 6 mois est trop courte. On constate que tous les salariés dont le contrat a été prolongé, ont accédé à une sortie vers l'emploi ou la formation,
- en prolongeant l'accompagnement 3 mois après la sortie du salarié du chantier,
- en faisant bénéficier aux salariés et ex-salariés du chantier, des services du Point accueil emploi gérés et situé dans les locaux du CCAS

### Les actions 2023

Selon les besoins, l'action d'inscription au code de la route, sous la supervision de l'encadrant qui a des compétences dans ce domaine, s'est poursuivie. En 2023, sur les 17 personnes accompagnées, seuls 4 n'avaient pas leur permis de conduire. Le CCAS a fait le choix de participer financièrement au code de la route en partenariat avec les auto-écoles concernées. Un dossier de demande d'aide à Pôle Emploi a été systématiquement rempli.

- Tous les salariés recrutés ont été inscrits à un bilan de santé organisé par la CPAM du Morbihan au Centre Alpha de Lanester.
- Les 17 salariés accompagnés ont tous bénéficiés d'un accompagnement dans leurs démarches administratives : impôt, CAF, création des comptes CPF, actualisation Pôle emploi, création compte Améli, demande de RSA, de CSS, de RQTH...
- Actualisation des CV, aide à la réponse aux offres d'emploi, simulation d'entretien
- Les actions menées : participation au forum de l'emploi au Moustoir, à Innov emploi au palais des congrès de Lorient
- Le chantier dispose d'un budget formation pour les salariés. En 2023, les formations prises en charges sont : habilitation électrique, participation à 2 inscriptions au code de la route, prise en charge financière pour le CACES 1 3 5.
- Les salariés sont également accompagnés dans leur démarche administrative : 1 personne a été accompagnée à la Mairie du Faouët pour sa carte d'identité. 2 autres ont eu un rendez-vous en urgence à la Mairie de Guidel.
- 2 salariés dans le cadre d'une formation avec Pôle Emploi ont reçu une attestation de sauveteur secouriste au travail.
- Les salariés du chantier sur la base du volontariat ont aidé une personne de leur équipe à déménager.

Une convention de partenariat entre le CCAS et la ville de Guidel a été signée pour le chantier d'insertion. Il est stipulé que « en cas d'absence de l'encadrant technique, les salariés du chantier sont pris en charge par les services techniques de la ville », principalement en espaces verts. Cette pratique a été très appréciée des uns et des autres. Les salariés en cas d'absence de l'encadrant technique, ne sont pas sans solution. En 2023, ils ont été pris en charge 14 jours par les services espaces verts de la ville. Par ailleurs, les responsables de l'équipe ont également participé à des simulations d'entretien.

- L'accompagnement socio-professionnel internalisé en 2022 est positif tant pour le suivi des salariés que pour les échanges et le travail avec l'encadrant technique, direction et élue.

Les services liés à la petite enfance regroupent : une coordination petite-enfance, un Relais Petite Enfance (anciennement Relais Parents Assistants Maternels), un Lieu d'Accueil Enfants Parents et un multi accueil.

Les services liés à la petite enfance regroupent : une mission de coopération petite-enfance, un Relais Petite Enfance, un Lieu d'Accueil Enfants Parents et un multi accueil.

#### A) La mission de coopération Petite Enfance définie par la CAF

Les objectifs généraux sont :

- De participer à l'observation à l'analyse des données à divers projets petite enfance comme la semaine petite enfance, semaine bleue, etc....
- D'effectuer le premier accueil pour informer les familles
- D'animer un relais petite enfance RPE et un lieu d'accueil enfants parents LAEP.
- De participer au **Contrat Territorial Global\*** qui définit une offre de service adaptée aux habitants du territoire en élaborant un plan d'action sur mesure correspondant à leurs besoins. (Domaine d'intervention : Petite enfance, 2021 – 2025).

\* La réforme des collectivités territoriales a conduit à renouveler le tissu institutionnel local et à mettre en valeur les établissements de coopération intercommunale comme une échelle pertinente pour la coordination des acteurs locaux et la fourniture de services aux administrés. Ces évolutions nécessitent de repenser les relations qui s'articulent autour de projets de territoire coconstruits et suivis collectivement.

Le poste de chargé de coopération est une des réponses à ce besoin croissant. Il a vocation à articuler les projets visant au maintien et au développement des services aux familles coconstruits et formalisés entre la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités dans le cadre d'une Convention territoriale globale (Ctg).

Plusieurs réunions entre les différents partenaires, ont conduit à réaliser un prédiagnostic et un plan d'action CTG Lorient agglomération.

#### La petite enfance sur notre territoire : Les données CAF concernant les familles :

Données CAF N-1					Morbihan	
Années	2020	2021	2022	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans	2022	Evolution annuelle moyenne sur 3 ans
Familles Caf & Msa avec enfants < 3 ans	277	295	282	plus de 0,9%	18 060	plus de 0,1%
Enfants Caf & Msa < 3 ans	303	319	305	plus de 0,3 %	19 522	plus de 0,2%
Part des familles monoparentales Caf & Msa avec enfants < 3	9,00%	6,40%	8,20%	-0,40%	11,5%	plus de 0,2%
Part des premières naissances chez les enfants CAF et MSA inf à 1 an	45,01%	32,70%	39,50%	-2,80%	40,2%	plus de 0,5%
Taux de familles Caf avec enfants < 3 ans dont les parents travaillent	71,03%	75,00%	74,30%	plus de 1,5%	65,6%	plus de 2,2%
Enfants Caf < 3 ans dont les parents travaillent	212	233	221	plus de 2,1%	11 981	plus de 3,8%
Familles utilisant 1 structure PAJE (micro crèche)	15	16	32	plus de 46,1%	740	plus de 13,8%

Sur la commune, le nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans a légèrement diminué (13 familles en moins par rapport à 2021).

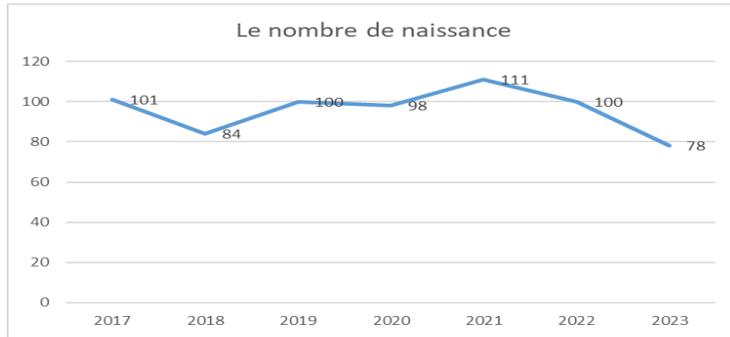
Le nombre de familles monoparentales augmente mais reste en deçà de l'année 2020.

Le nombre de familles en couples et bi actifs a diminué légèrement mais reste plus élevé que la moyenne morbihannaise.

**La part des premières naissances augmente en 2022 par rapport à l'année 2021 mais reste inférieur à 2020.**

Enfin le nombre de familles utilisant une structure PAJE (micro crèche privée) a augmenté de 50 % entre 2021 et 2022 dû à l'implantation de la micro

Les naissances : En 2023, il y a eu 78 naissances sur la commune.



Baisse significative des naissances sur Guidel en 2023 seulement 78 naissances contre une moyenne de 100/an les années précédentes

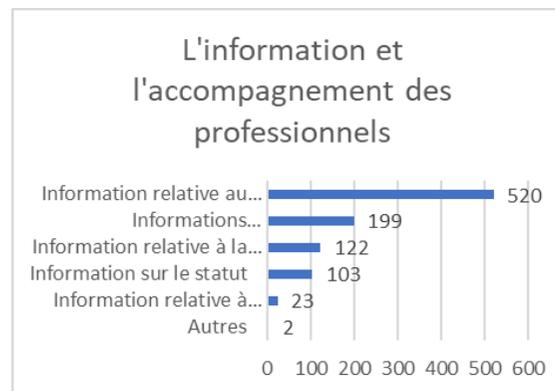
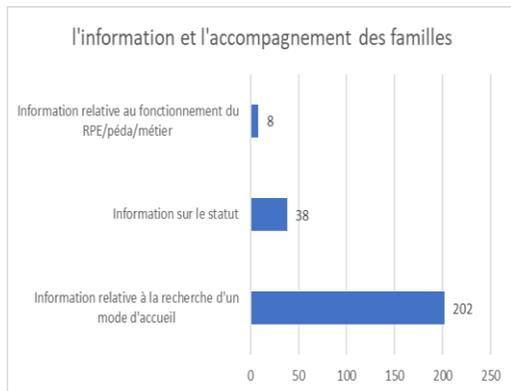
**B) Le Relais Petite Enfance (RPE)**

Le Relais Petite enfance a été créé sur la commune en 2004. Depuis 1<sup>er</sup> septembre 2021, il fonctionne 28h/semaine soit 80 % du temps de travail.

**Les missions des RPE** sont définies autour de leurs deux principaux publics : L'information et l'accompagnement des familles et des professionnels.

Le RPE a également une mission renforcée depuis 2019 : la mission de guichet unique. A ce titre le RPE est positionné sur son territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil. La CAF participe techniquement et financièrement par le biais de prestation de service.

- L'information et l'accompagnement des familles : 248 contacts- L'information et l'accompagnement des professionnels : 969 contacts



En 2023 : 1 224 contacts (familles, GAD, AM, partenaires), 142 familles rencontrées en rdv, (161 familles en 2022)

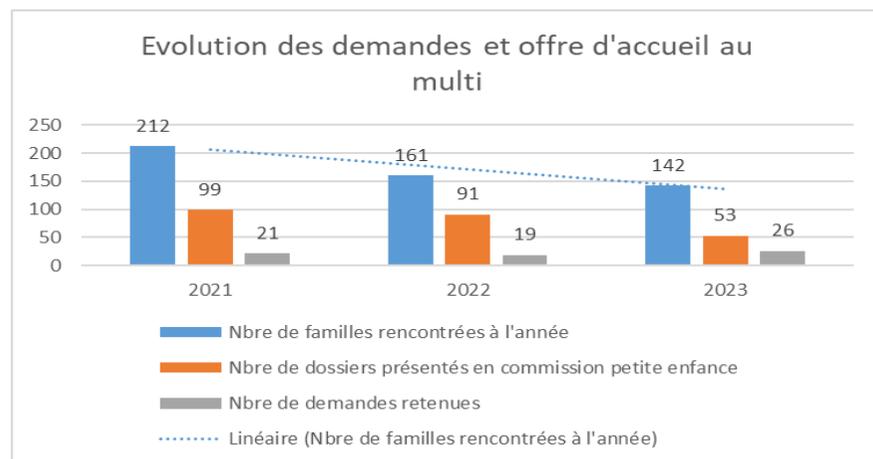
Des entretiens individuels sont proposés afin d'informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire.  
Le RPE apporte aux professionnels un soutien dans leur pratique quotidienne lors de rendez-vous individuels, lors des temps collectifs par l'intermédiaire de matinées avec thème mais aussi lors de réunions collectives.

L'offre d'accueil sur le territoire :

- Un multi accueil de 30 places/jour qui est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.
- Des gardes d'enfants à domicile, prestataires sur Lorient et ses environs, ou indépendantes.
- une micro crèche privée « bulle de rêves » de 12 places/jour qui est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30.
- Des assistants maternels indépendants : 54 assistants maternels agréés exerçant à leur domicile ou en MAM au 31/12/23.

**Les demandes de places des familles sur notre territoire : La commission d'attribution des places au multi accueil.**

La commission attribue les places en tenant compte prédéfinis : date du dépôt du dossier, lieu de résidence (Guidel), situation familiale ou spécifique, économique, besoins journaliers, horaires etc.



Moins de dossiers en 2023 :

- moins de naissances
- structures privées qui répondent à des besoins particuliers (amplitude horaire) même si elles sont moins attractives financièrement.

Sur les 53 demandes en 2023, 22 familles, souhaitent un accueil sur 5 jours semaines, 14 familles pour 4 jours/ semaine. Il y a de plus en plus de demandes pour 1 jour par semaine, le mercredi. Les familles souhaitent faire découvrir à leur enfant une structure collective et qui répond à un besoin en terme d'amplitude d'accueil car les assistants maternels sont de plus en plus nombreux à privilégier un temps de travail sur 4 jours maximum.

**Les tarifs :**

Selon les dispositions de l'article L. 214-2 alinéa 2 du code de l'action sociale et des familles, le mode de calcul des tarifs doit permettre l'accès du service aux familles modestes. C'est pourquoi une attention particulière est accordée aux familles ayant des difficultés sociales. Mais les familles dont les tarifs sont supérieurs à 1 euros peuvent également être admis.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le  
ID : 056-265601211-20240411-D2024\_21-DE



Carnaval et chasse à l'œuf



Animaux sens

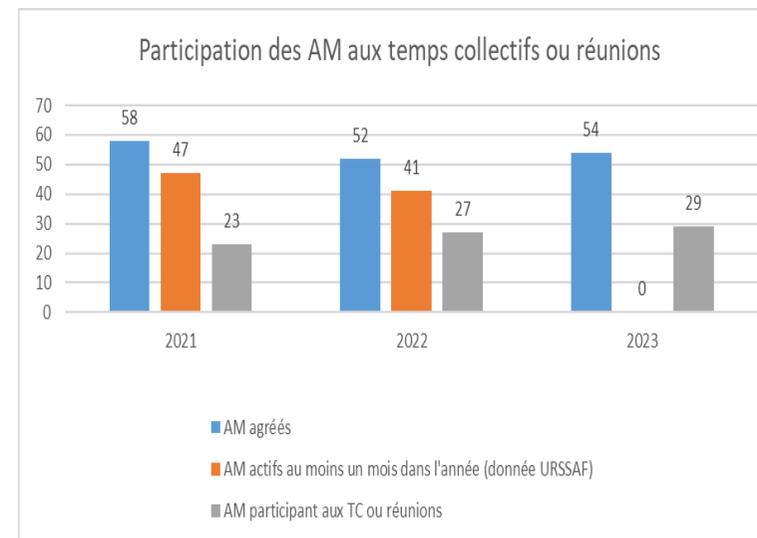
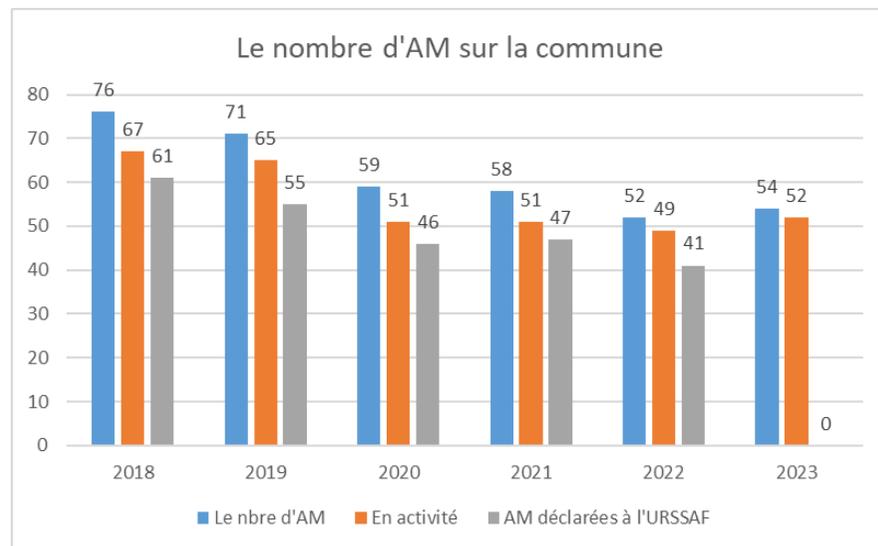


Semaine bleue

### Pourquoi les familles privilégient le multi accueil ?

Elles soulignent que leur enfant sera plus éveillé, plus autonome. Elles souhaitent rencontrer une équipe pluridisciplinaire. Les démarches administratives sont simplifiées. Des frais annexes car les repas ainsi que les couches sont fournis. Le tarif horaire est fonction de leur revenu. Et enfin la structure peut accueillir des enfants de 7 h 30 à 18 h 30 soit parfois une amplitude de 55 heures par semaine.

### Les assistants maternels sur le territoire



Comme on peut le constater il y a une différence importante entre les professionnels qui exercent réellement et celles qui ont un agrément : en 2022, 52 AM agréés et pourtant 41 AM déclarés soit 11 qui n'ont pas exercé. De plus sur les 41 AM qui exercent, 65.85 % participent aux temps collectifs et réunions organisé par le service RPE.

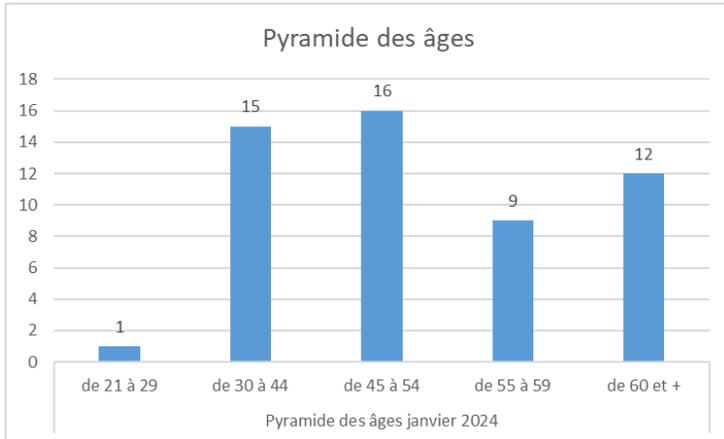
Du fait du décalage d'une année des données communiquées par la CAF, nous n'avons pas connaissance du nombre d'AM actives déclarées par l'URSSAF en 2023, mais nous constatons que le nombre d'AM participant aux temps collectifs ou réunions augmente.

En 2023, il y a eu 11 nouveaux candidats soit 34 places d'agrément mais 8 départs (arrêt d'activité, retraite, déménagement) soit 22 places d'agrément ;

Depuis 2020 nous avons perdu 5 AM sur la commune. La diminution générale du nombre d'assistants maternels est moindre que les années passées toutefois elle peut s'expliquer par :

- un vieillissement des professionnels (21 AM ont plus de 55 ans)
- une carrière professionnelle plus courte
- des normes de sécurité plus contraignantes pour les AM
- des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale.

12 AM ont plus de 60 ans et plus. L'âge légal étant de 64 ans il y aura inévitablement 12 AM en moins dans 4 ans.



### Les animations :

Le RPE propose des ateliers d'éveil où se rendent les professionnels de l'accueil individuel avec les enfants qu'ils accueillent (85 dates soit 152 heures). Ces temps constituent :

- Des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants : 97 enfants ont participé aux animations collectives. (1473 participations au total)
- Un support à l'observation des pratiques professionnelles et à l'amélioration de celles-ci. : 29 assistants maternels ont participé aux temps collectifs en 2023. (594 participations au total pour les AM) (114 participations totales pour les parents)
- Des prêts de jeux, revues, livres, dvd ont été mis en place depuis 2022.

### Les temps forts en 2023

**Pour lutter contre le manque d'attractivité du métier**, une campagne de sensibilisation a été menée sur le territoire Lorientais avec les RPE des communes avoisinantes : affiches communes, 2 réunions en partenariat avec le service Pôle Emploi de Lorient :

34 demandeurs d'emploi du bassin lorientais ont pu assister aux réunions (2 demandeurs d'emploi étaient de Guidel)

**Pour accompagner les professionnels sur des connaissances en droit du travail**, réunions d'information organisées par le réseau des RPE et animée par des juristes :

- La conclusion du contrat 21/09 à Plouay (12 AM présents dont 1 de Guidel)
- Les congés payés 12/10 à Kervignac (37 AM présents dont 1 de Guidel)
- La régularisation 28/11 à Caudan (33 AM présents dont 2 de Guidel)

**Pour soutenir la parentalité**, réunion sur l'impact de l'épuisement parental le samedi 18 novembre au matin (7 participants)

**Information sur le droit à la formation continue** : mails sur les différents organismes de la formation continue, présence des services de la formation continue à deux matinées d'éveil, convention et prêt de locaux deux samedis pour permettre à 5 AM de bénéficier d'une formation

### Des semaines festives :

- Semaine petite enfance 258 participants au total, - Semaine bleue 4 AM 13 enfants et 10 résidents - Sortie en juin (61 participants)

### Partenariat avec les autres services :

- 9 séances avec la médiathèque, diverses animations partagées avec le multi accueil
- 2 sorties visite des écoles maternelles en juin et rencontres intergénérationnelles à la MAPA et depuis octobre à Espace et Vie.

**Projet 2024 :**

Poursuite des partenariats avec les acteurs locaux et animations diverses  
 Formation d'un groupe de 9 AM qui vont bénéficier de 14 heures de formation sur de l'analyse de la pratique  
 Réunion avec le groupe IRCEM en inter relais au profit des assistantes maternelles  
 Nouveau partenariat avec la ludothèque 2 séances tous les 2 mois  
 Réunion avec une ostéopathe sur le portage au profit des professionnels et des parents

**C)Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)**

**Tri Matelots intercommunal** (Quéven, Gestel et Guidel) a ouvert ses portes le 10 septembre 2021.

C'est un espace convivial de rencontre et de jeu où les enfants jusqu'à 4 ans sont accueillis accompagnés de leurs parents, grands-parents ou adultes référents.

Les futurs parents sont aussi les bienvenus.

Cet espace n'est pas un mode d'accueil mais un lieu ouvert à tous, anonyme, gratuit, sans obligation de régularité et sans pré-inscription.

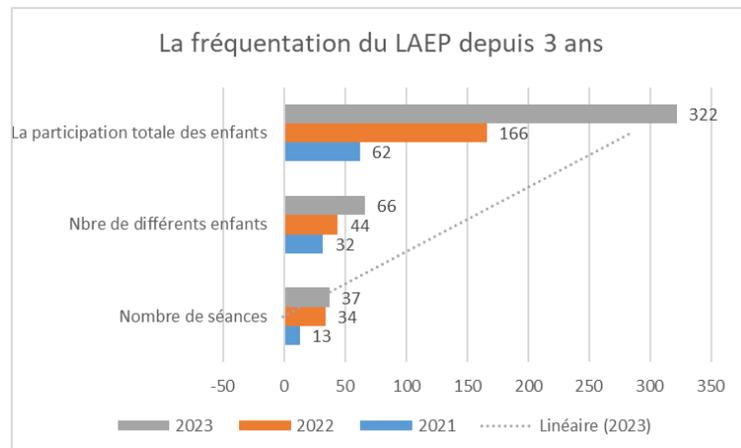
Ces temps d'accueil répondent à différents objectifs tant pour l'enfant que pour l'adulte accompagnant :

- favoriser la relation enfant-parent, découvrir un espace de jeu avec son enfant mais aussi avec le public présent,
- socialiser l'enfant sans se séparer de son parent, permettre aux familles d'échanger leurs expériences parentales.

L'espace est ouvert au public le vendredi matin de 9 h à 11 h 30 soit 2 h 30 d'ouverture au public (sauf pendant les vacances scolaires).

Quelques données chiffrées :

Comparaison des trois années d'exercice de 2021 à 2023.



En 2021 : ouverture du LAEP sur un seul site à Guidel de septembre à décembre.  
 En 2022 : première année d'exercice sur 12 mois, sur un seul site à Guidel  
 En 2023 : deuxième année d'exercice sur 12 mois mais avec alternance des permanences entre Guidel et Quéven de janvier à juillet. Puis ouverture d'un troisième site à Gestel à partir de septembre. 17 permanences à Guidel, 15 permanences à Quéven et 5 permanences à Gestel.



Bébés lecteurs à la Médiathèque

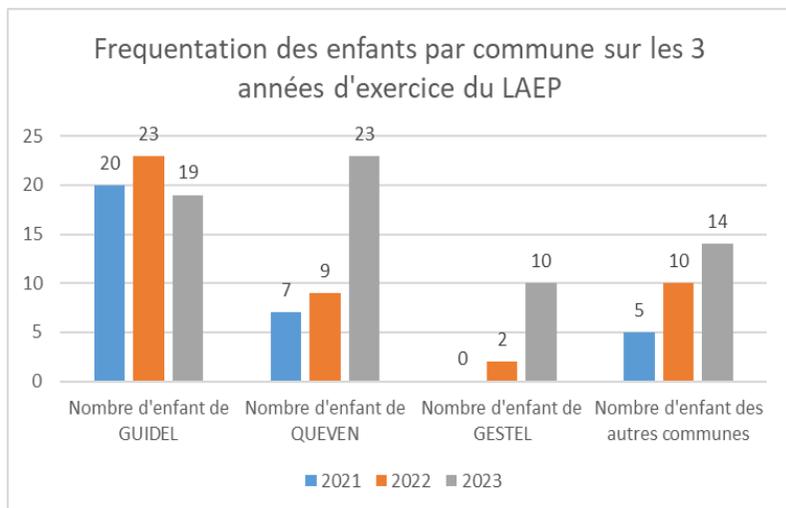


Atelier musique

**Ce lieu est très investi par le public : en 2023, la fréquentation du public a doublé en une année.**

**37 séances ou permanences ont eu lieu du 07 janvier au 22 décembre 2023 : 66 enfants différents dont 47 nouveaux enfants En 2022 et 44 enfants différents dont 36 nouveaux enfants sont venus découvrir ce lieu.**

Evolution de la participation des familles selon les communes et par année d'exercice :



Constats : En 2023, l'ouverture des permanences sur les trois communes a augmenté la fréquentation. La fréquentation des familles de Quéven et de Gestel ainsi que des autres communes augmentent d'année en année, au détriment de la fréquentation des familles de Guidel.

## D) LE MULTIACCUEIL

### 1. Organisation générale

#### a. L'accueil

La structure peut accueillir 30 enfants jusqu'à 4 ans, voire 6 ans en cas de situation de handicap.

L'accueil se fait en contrat régulier ou occasionnel. Le multi accueil peut également accueillir 2 enfants, par jour, en situation d'urgence.

La structure, ouverte de 7h30 à 18h30, a une capacité d'accueil modulée sur la journée et plafonnée à 30 enfants entre 9h00 et 17h00.

La structure est fermée pendant 4 à 5 semaines par an.

#### b. Les missions

Le Multi-Accueil doit répondre à plusieurs missions au sein de la collectivité :

- Veiller au développement et au bien-être des enfants confiés

Assurer aux familles un équilibre familial, professionnel et social  
Répondre à une demande d'inclusion sociale par le biais de la mixité sociale

### Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques sont essentiels au sein d'une structure.

Ils sont inscrits dans le projet pédagogique qui permet à la direction de définir les principes généraux de fonctionnement de la structure. Des objectifs sont définis ainsi qu'une ligne de conduite, ce qui permet ensuite à l'équipe d'adapter ses pratiques professionnelles : un accueil de qualité, avec des valeurs communes comme le respect, le bien être, la coéducation et la sécurité affective et physique. Ce projet a été réécrit en 2023 afin de fixer des nouveaux objectifs de services pour les 5 années à venir. Les grandes valeurs du projet pédagogique peuvent se résumer comme suit :

L'enfant a besoin de se sentir en confiance, la structure doit assurer sa sécurité affective pour qu'il puisse s'y épanouir. C'est pourquoi, la période d'adaptation ou de familiarisation, période d'accueil progressive, est importante et utile.

La prise en charge au quotidien des enfants doit favoriser le bien-être, l'éveil, le développement psychomoteur et cognitif. L'autonomie de l'enfant, le respect des règles, le vivre ensemble sont également des notions importantes et l'équipe encadrante accompagne chacun dans ce sens. La notion de développement durable a été initié dans le projet d'établissement qui retrace les actions écoresponsables de la structure (suppression des bouteilles en plastique en 2023 par ex). L'éveil à la nature et la participation des parents à la structure ont aussi été définis comme objectif pédagogique.

En 2023, le Multi-Accueil a aussi changé de logiciel de gestion (Concerto par Arpège) afin d'harmoniser les données avec les différents services enfance de la ville. Ce changement a aussi permis aux parents d'accéder au paiement des factures sur le portail famille de la ville (grand succès, 80% des paiements se fait par ce biais maintenant).

### Les membres de l'équipe

#### Arrivée/Départ

En 2023, mise en disponibilité d'auxiliaire de puériculture, ce qui a nécessité le recrutement d'une nouvelle auxiliaire.

La cohésion d'équipe a été travaillée tout au long de l'année, et sera retravaillée en objectif de service en 2024. 8 étudiants (93 jours) ont été accueillis au Multi-Accueil au cours de l'année préparant des Bac Pro ASSP, des CAP AEPE ou bien des stages découverte de 3ème.

#### Le travail en équipe

Afin d'assurer une logique pédagogique commune et un travail harmonieux sur les deux sections, 12 réunions d'équipe ont eu lieu cette année. Ce fut l'occasion de préparer des projets, de discuter en équipe de problématiques rencontrées ou de se nourrir de réflexions pédagogiques.

2 journées pédagogiques ont également été organisées : la première sur l'apprentissage des gestes de premiers secours et la deuxième sur une prévention sur le bruit en structure avec la participation de la cellule de l'ouïe de l'ARS Bretagne.

Douze séances d'analyse de la pratique ont également été proposées aux professionnelles, animées par une psychologue spécialisée. Un projet de bien-être au travail a aussi été initié pour prévenir les maux du corps et de l'esprit avec notamment de l'affichage sur des exercices d'étirements quotidiens.

### Les enfants accueillis

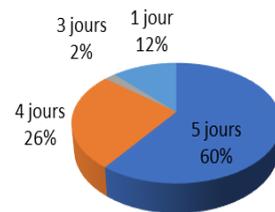
En 2023, 56 enfants ont été inscrits et accueillis (en mode régulier, en mode occasionnel, en urgence), ce qui est stable par rapport à l'année 2022.

#### *a. L'accueil régulier*

L'accueil régulier représente la majorité des accueils au sein du Multi-Accueil : 89 %

En 2023, la part des contrats régulier à 5 jours semaines est majoritaire à 60 %. Ceci s'explique par la prédominance de familles avec des parents biactifs. Les contrats à 4 jours semaine représentent 26 % des contrats, ils correspondent aux familles ayant un congé parental ou un temps partiel et qui ne sont donc pas accueillis le mercredi.

### Répartition des enfants selon la durée du contrat en régulier en 2023



On compte 24 ruptures de contrat en 2023 :

- 17 départs à l'école
- 7 pour un autre motif (changement mode de garde, changement de situation professionnelle...)

#### *b. L'accueil occasionnel*

Les enfants sont accueillis sur des matinées, sur des ½ journées ou journées complètes en fonction de la demande des parents, des capacités d'adaptation de l'enfant et des possibilités de la structure. Les familles inscrivent leur enfant pour diverses motivations : socialisation et ouverture vers l'extérieur pour leur enfant, recherche d'emploi et nécessité d'avoir du temps pour s'y consacrer, ou conciliation vie sociale et vie familiale.

Le Multi-Accueil a accueilli 6 enfants en accueil occasionnel cette année. Les demandes des familles, pour ce type d'accueil, ont été cependant nombreuses tout au long de l'année mais n'ont pas pu être toutes satisfaites. Certaines demandes particulières (réinsertion, recherche d'emploi, orientation de la famille par le médecin traitant, décision judiciaire...) peuvent être prioritaires et ces enfants seront inscrits même si leur demande est moins ancienne. Le caractère « prioritaire » est évalué par la responsable.

Fin décembre, 6 familles sont en attente d'inscription pour un accueil occasionnel.

#### *c. L'accueil d'urgence*

Il s'agit d'un accueil d'enfant non connu de la structure, pour une durée de 48 heures maximum, lié à un évènement imprévisible (hospitalisation d'un parent, arrêt maladie de l'assistante maternelle...). La structure a accueilli 2 enfants au cours de l'année en accueil d'urgence.

La structure n'a pas accueilli d'enfant porteur de handicap depuis 5 ans (pas de demande).

#### *d. Taux de remplissage*

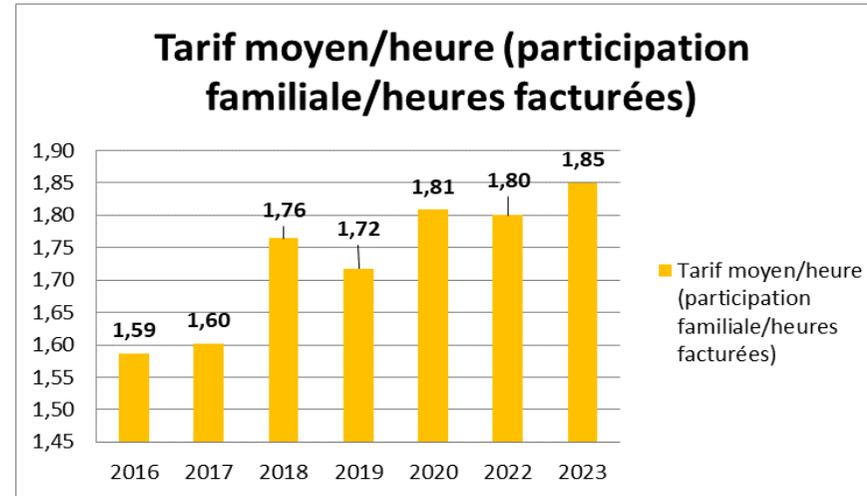
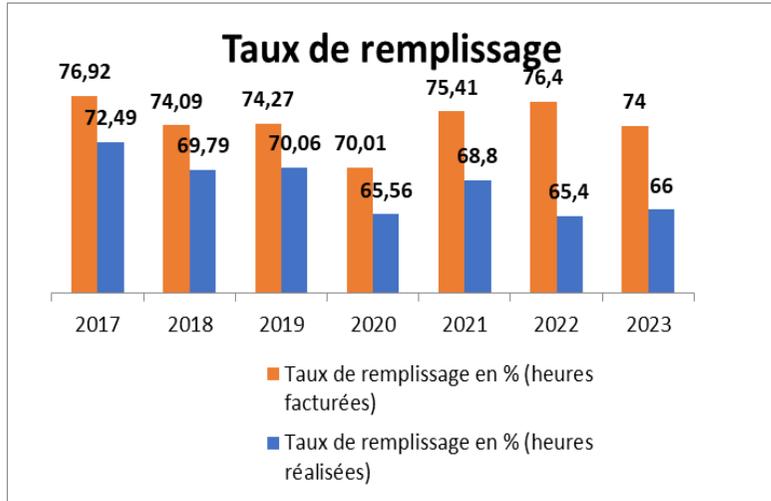


Activités multi accueil



Atelier cuisine

Le taux de fréquentation augmente en 2023 par rapport à 2022, mais la présence des enfants est moins forte pendant les vacances scolaires, vérifiées lors des vacances d'hiver de la Toussaint et de Noël. De plus, la recrudescence des maladies infantiles suite à la levée des mesures barrières a entraîné une augmentation des heures facturées mais une baisse des heures réalisées (dû aux 3 jours de carences). Néanmoins, suite aux passages des contrats au quart d'heure le taux de facturation est nettement meilleur 111% (117% en 2022) ce qui engendre une meilleure recette de la PSU de la CAF.

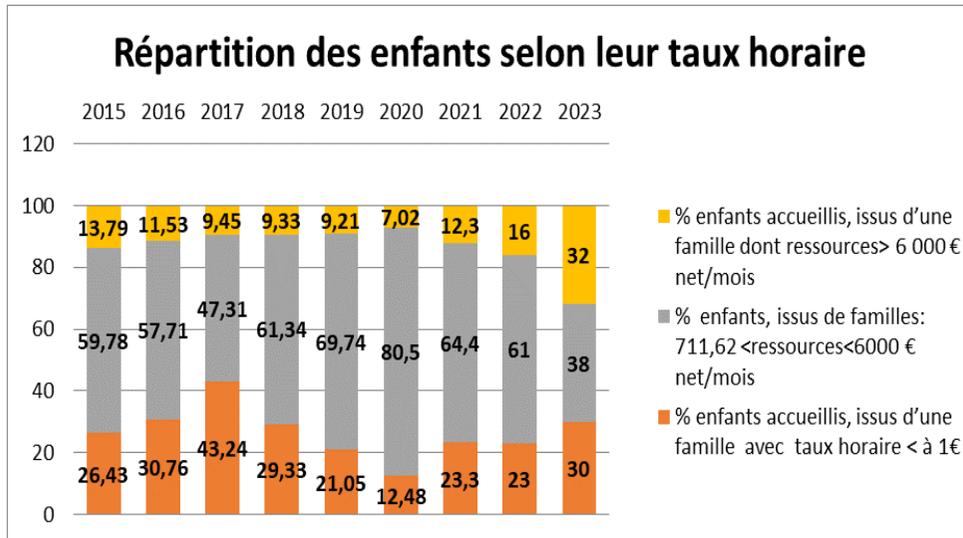


e. *Participation familiale et tarif moyen*

Les tarifs, définis par la CAF, sont fonction des revenus et de la composition de la famille avec possibilité pour les collectivités de définir des tarifs plafond au-delà de celui appliqué par la CAF. Une majoration du tarif plafond CAF, est appliquée depuis novembre 2011.

En 2023, pour la première fois on remarque une réelle mixité sociale au sein des familles accueillies. En effet, 30% des familles ont des ressources inférieures à 711.62euros, 38 % sont des classes moyennes et 32% des familles ont des revenus supérieurs au plafond.

De plus, le tarif moyen est de 1.85euros/H, il n'a jamais été aussi grand, ceci est dû à une augmentation des familles aux revenus élevés qui tirent le tarif vers le haut.



#### f. Berceaux réservés par l'armée

Le ministère des armées a lancé une consultation pour la « réservation de berceaux dans un ou plusieurs établissement(s) d'accueil de jeunes enfants (une crèche ou un établissement multi accueil de jeunes enfants) au bénéfice des personnels civils et militaires, ressortissants de l'action sociale des armées ». Le CCAS a répondu en Août 2018 à cet appel d'offre qui portait, pour Guidel, sur 3 berceaux. La prestation concernée par cet appel d'offre est la réservation, que le berceau soit occupé ou non.

Le contrat se terminant en 2022, un nouvel appel d'offre a été lancé et le contrat a été renouvelé avec une augmentation du prix du berceau au sein du Multi-Accueil (25 693,28 € perçus en 2023).

5 enfants ayant un de ses parents travaillant à l'armée ont été accueillis, représentant 3 929 heures facturées.

## 2. Projets et Partenariat

### a. Partenariats

Le Multi-Accueil travaille en partenariat avec différents services :

- La Protection Maternelle Infantile, garant de la sécurité des enfants accueillis dans les EAJE. Au titre de la prévention et du dépistage, des échanges réguliers ont lieu avec la puéricultrice de secteur. Puéricultrices tenues au secret professionnel, des informations et observations sont partagées dans un but commun : la protection de l'enfant. Ce partenariat permet, en particulier, à chacun, de travailler autour de la prévention de l'enfant en danger, du dépistage des enfants dits « à risque », du dépistage des troubles du comportement et/ou des troubles dans l'interaction enfant/adulte. Ce partenariat permet l'accompagnement des familles dites « vulnérables ». Les familles, suivies par les services de PMI, sont parfois orientées vers le multi accueil. Nous avons accueilli dans ce cadre une petite fille en occasionnel.

- Le Relais Petite Enfance, avec le souhait de décloisonner les modes d'accueil et de favoriser un travail collectif lors de différentes rencontres. Une mutualisation des intervenants auprès des enfants, entre ces 2 services, ont permis de diminuer les frais en réduisant les coûts de transport. Nous avons partagé 2 matinées d'activités ensemble sur le thème de la cuisine, la motricité et la peinture.

- La médiathèque : Deux animatrices ont pu intervenir 10 fois pour des tapis lecture et atelier lecture. L'objectif initial est de faire découvrir la littérature enfantine, de développer le langage et le vocabulaire ainsi que l'imaginaire chez l'enfant. Quelques enfants et professionnelles ont pu aussi se déplacer 5 fois au sein de la médiathèque.
- Les écoles de la commune : visites des écoles publique et privée afin d'accompagner les enfants du multi accueil et les préparer en douceur à un départ vers l'école. 3 visites ont été effectués en fin d'année.
- Partenariat ASLH Saute-Mouton : 7 matinées ont été organisées entre le Multi-Accueil et le centre de loisir dans le but de créer du lien entre les services enfance de la ville.
- Création d'un partenariat avec des retraités de la ville de Guidel sous le thème de l'éveil à la nature. Des papi et mamie de la ville nous accueille 2 mercredis par mois dans leur jardin/potager pour nous faire découvrir les beautés de leurs jardins.

#### *b. Les intervenants*

Le Multi-Accueil travaille avec des intervenants extérieurs :

- Atelier de médiation animal : Animo sens, ces ateliers permettent aux enfants d'apprendre à respecter les animaux, apprendre à avoir des gestes doux.
- Atelier d'éveil musical avec un intervenant musical (partager un moment de complicité avec l'adulte, travailler sur la sociabilité de l'enfant, développer l'imaginaire, éveiller la curiosité musicale, donner aux adultes des outils pour s'amuser avec les enfants accueillis).

#### *c. Les moments forts de l'année*

Les moments forts de l'année :

- Participation à la Chandeleur et au Carnaval par des activités à thème
- Chasse à l'œuf dans le jardin pour Pâques
- Fête de l'été en juin avec sortie dans une ferme laitière de la ville et animation et temps convivial avec les parents à la crèche ensuite
- Participation à la Semaine Bleue en octobre avec la création d'un atelier potager avec les papis et mamies des enfants de la structure.
- Réunion d'information annuelle avec les parents courant octobre.
- Festivités de Noël en matinée au sein de la structure : chansons, lectures, collation, ouverture des cadeaux autour du sapin et sorties en extérieur. Puis le jeudi 14 décembre une représentation d'un spectacle à l'ESTRAN pour toutes les familles du Multi-Accueil, suivi d'un goûter de Noël avec animation blind-test pour créer du lien avec les familles.
- Deux représentations proposées par le RPE réjouissant enfants et professionnels du multi accueil.

### **3. Projets 2024**

Différents projets pour l'année prochaine sont en cours de réflexion :

- Inclure davantage les parents dans la vie de la structure (conseil de crèche, ateliers parents/enfants, café parents)
- Renforcer la cohésion d'équipe en impulsant une communication bienveillante
- Continuer d'orienter la structure vers une démarche éco responsable